



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juin 2000
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction

1. Le présent rapport répond à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999) du 10 juin 1999, par laquelle il avait décidé d'établir pour une période initiale de 12 mois la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Au paragraphe 20 de cette résolution, le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application du mandat de la MINUK. Je rends compte dans le présent rapport des activités de la MINUK et de l'évolution de la situation au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) entre le 3 mars 2000, date de mon dernier rapport (S/2000/177), et le 3 juin 2000.

2. Il y a 12 mois, la MINUK a été déployée au Kosovo pour mettre en branle dans cette province dévastée un long travail d'édification de la stabilité, de la paix, de la démocratie et de la prospérité. Lorsqu'elle est arrivée, elle a trouvé le chaos, la ruine économique, la destruction partout, l'anarchie, les représailles générales et nombre de régions vidées de leur population. En outre, les membres des groupes armés d'Albanais du Kosovo et d'autres forces autoconstituées cherchaient à combler en matière d'administration et de sécurité le vide laissé par les autorités et les forces de la République fédérale de Yougoslavie, qui étaient sur le départ. Il existait aussi un risque réel de conflit entre Albanais du Kosovo.

3. Dès les premiers mois, plus de 700 000 réfugiés sont rentrés chez eux, la reconstruction a démarré et les préparatifs d'hiver ont pris forme, de sorte que contrairement à l'inquiétude générale, aucun résident n'est mort de froid. L'Armée de libération du Kosovo (ALK)

a été démilitarisée, et le long processus qui doit faire des civils de ces soldats a commencé avec la formation du Corps de protection du Kosovo. La police de la MINUK a bien progressé pour ce qui est de faire régner l'ordre dans la rue, la formation et la mise en place du Service de police du Kosovo (SPK) sont en bonne voie, l'économie donne des signes de reprise vigoureuse, la revitalisation et la réforme du secteur privé se préparent, le développement d'une économie de marché se poursuit. Les dirigeants politiques locaux partagent désormais certaines responsabilités de la direction de la province, et une Structure administrative intérimaire mixte a été mise en place pour permettre aux résidents locaux de participer à l'administration de la région. Bref, en dépit de la persistance d'un certain nombre de graves problèmes décrits ci-après, le Kosovo est à l'heure actuelle en bien meilleur état que celui où la communauté internationale l'a trouvé il y a à peine 12 mois.

II. Aperçu général

4. Pendant la période considérée, la MINUK a consolidé les instances centrales et municipales par l'intermédiaire desquelles la population du Kosovo participe à l'administration intérimaire de la province. Maintenant que cette participation inclut à la fois les Albanais de souche et les autres communautés du Kosovo, la composition de ces instances traduit plus fidèlement celle de la population. Malgré une certaine amélioration, la situation de la sécurité demeure globalement fragile. La fréquence et l'intensité des mesures vexatoires et des manoeuvres d'intimidation auxquelles les communautés autres qu'albanaises ont continué à être en butte n'en sont pas moins inadmissi-

bles, faisant ressortir l'énorme complexité qu'il y a à faire régner la coexistence et la tolérance.

A. Situation politique

5. L'événement politique le plus marquant survenu au Kosovo durant la période considérée a été la décision, prise le 2 avril par le Conseil national des Serbes (SNC) de Gracanica, de participer en tant qu'observateur à la Structure administrative intérimaire mixte pour une première période de trois mois. On a franchi ainsi une étape importante en vue de la consolidation de la Structure, et de l'édification d'un Kosovo multiethnique. Un Serbe du Kosovo représente sa communauté au Conseil administratif intérimaire, et quatre Serbes du Kosovo siègent au Conseil transitoire du Kosovo (CTK). Deux autres Serbes du Kosovo ont été nommés codirecteurs du Département de l'agriculture et du Département du travail et de l'emploi. De plus, le SNC a annoncé qu'il soutenait à l'unanimité le « Plan de coexistence » de la MINUK, ajoutant toutefois certaines conditions supplémentaires qui devront être remplies au cours de la période d'essai de trois mois avant qu'il participe à part entière à la Structure administrative intérimaire mixte.

6. La décision de participer à la Structure a été un acte de courage inspiré par Mgr Artemije. Elle a été prise par le SNC de Gracanica sans la participation du SNC de Mitrovica, au mépris de menaces et de manoeuvres d'intimidation patentes des jusqu'au-boutistes locaux. Le gouvernement fédéral a maintenu son opposition à la coopération politique active des Serbes du Kosovo avec la MINUK. Après que le SNC de Gracanica a décidé de participer à la Structure, tant le SNC de Mitrovica que l'Assemblée nationale serbe, pro-Belgrade, se sont dépensés pour tenter de le faire revenir sur sa décision. De plus, l'antagonisme entre les forces politiques favorables à Milosevic et les forces d'opposition serbes au Kosovo s'est accentué.

7. La tendance au pluralisme dans le paysage politique des Albanais du Kosovo s'est confirmée, avec un nombre croissant de partis politiques issus de l'ex-ALK. Un ancien haut commandant de l'ALK, M. Ramush Haradinaj, a par exemple constitué l'Alliance pour l'avenir du Kosovo. Au total, il y a une trentaine de partis d'Albanais du Kosovo en activité dans la province. La communauté bosnienne est représentée par trois partis, la communauté turque du Kosovo en compte deux. Tous les partis politiques des Albanais du

Kosovo participent activement à l'enregistrement des partis politiques, recueillant chacun les 4 000 signatures de soutien nécessaires pour se faire enregistrer et satisfaire aux critères de reconnaissance fixés.

8. Le 11 avril, le Conseil administratif intérimaire s'est réuni pour la première fois avec des représentants des Serbes du Kosovo comme des Albanais du Kosovo. Un représentant de la société civile de la province avait le statut d'observateur. Le Conseil administratif intérimaire a entériné un certain nombre de règlements, notamment ceux qui portaient création des départements de la Structure mixte, mettaient en place l'administration fiscale, et portaient création de la Commission électorale centrale, des services d'enregistrement de l'état civil et de la Commission d'exhumation et d'identification des victimes. Le Conseil administratif intérimaire mixte s'est penché sur un certain nombre de problèmes de fond, concernant notamment le budget global du Kosovo, l'administration locale, la reconstruction, la santé, l'éducation, les services collectifs de distribution, et le développement du secteur privé. Au cours de la période considérée, le Conseil a redoublé d'activité, se faisant entendre de plus en plus, non seulement sur des questions d'administration, mais aussi pour encourager la tolérance entre les groupes ethniques et condamner la violence dans des déclarations adressées à la population de la province.

9. La population locale participe à l'administration intérimaire du Kosovo grâce à la création de 20 départements de la Structure administrative intérimaire mixte. Ils sont placés sous le contrôle direct d'adjoints de mon Représentant spécial : 15 d'entre eux le contrôle de l'Adjoint chargé de l'administration civile, quatre sous celui de l'Adjoint chargé du relèvement économique et un sous celui de l'Adjoint chargé de la création d'institutions.

10. Des 40 postes de codirecteur (20 postes pour des représentants internationaux, 20 postes pour des représentants locaux), 19 postes internationaux et 18 postes locaux sont désormais pourvus. Les postes de codirecteur local ont été répartis entre les trois grands partis des Albanais du Kosovo (cinq postes chacun), les représentants des Serbes du Kosovo (deux postes), les représentants des Bosniens du Kosovo et des Turcs du Kosovo (un poste chacun), et un représentant indépendant. Quatre des postes internationaux ont été attribués à des femmes, de même que trois des postes de codirecteur local, grâce aux efforts déployés par mon Re-

présentant spécial. Le codirecteur international pour la MINUK est chargé de faire en sorte que l'activité des départements de la Structure mixte soit conforme aux dispositions de la résolution 1244 (1999).

11. En vertu de l'accord du 15 décembre 1999 par lequel a été créée la Structure mixte, la composition du Conseil transitoire du Kosovo a été portée à 36 membres.

12. Il a continué à se réunir chaque semaine sous la présidence de mon Représentant spécial, et son caractère multiethnique a été renforcé. Le 12 avril, quatre représentants des Serbes du Kosovo, venant du SNC de Gračanica, sont revenus en qualité d'observateurs. Le 3 mai, deux représentants des Bosniens du Kosovo sont revenus siéger au Conseil transitoire. Le 17 mai, un représentant de la communauté rom a assisté pour la première fois aux délibérations du Conseil transitoire. Les consultations se poursuivent en vue de la nomination d'un deuxième représentant des Turcs du Kosovo. Le représentant du Mouvement national de libération du Kosovo, parti politique des Albanais du Kosovo, a démissionné du Conseil le 10 mai, protestant contre le fait que selon lui la MINUK et la communauté internationale ne faisaient pas assez pour résoudre le problème des Albanais du Kosovo portés disparus et détenus en Serbie proprement dite.

13. Le CTK élargi est devenu un lieu de débat actif. Il s'est surtout concentré sur les personnes disparues et les détenus, l'état civil, la sécurité, l'éducation, l'appareil judiciaire, le développement du secteur privé et l'enregistrement des partis politiques. Le 10 mai, il a approuvé une déclaration sur la tolérance dans laquelle les crimes commis au Kosovo avant, durant et après le récent conflit étaient condamnés et tous les habitants du Kosovo étaient engagés à s'abstenir de commettre des actes de violence. Les autorités fédérales étaient également priées de remettre à la MINUK tous les Albanais du Kosovo et membres des autres communautés du Kosovo détenus en Serbie même. Pour la première fois, les dirigeants politiques des Albanais du Kosovo reconnaissaient que la communauté serbe du Kosovo se heurtait à de graves limitations dans l'exercice de ses droits fondamentaux. De plus, le droit au retour librement consenti des membres de toutes les communautés du Kosovo était entériné dans la déclaration.

14. Quatre groupes de travail du CTK ont été créés pour traiter des questions suivantes : tolérance et protection des communautés locales, détenus et personnes

disparues, affaires économiques et services publics, et éducation. Ils constituent désormais un nouveau lien concret entre la Structure administrative intérimaire mixte et les populations locales. Le groupe de travail sur les détenus et les personnes disparues a commencé de compiler les informations disponibles sur ces deux catégories de personnes appartenant à toutes les communautés ethniques. Les représentants des organisations non gouvernementales des Albanais et des Serbes du Kosovo ainsi que ceux du Conseil national des Serbes du Kosovo à Gračanica sont convenus de collaborer à cette initiative afin que le mandat du futur Envoyé spécial porte sur les personnes disparues des communautés serbes et autres groupes ethniques du Kosovo.

15. Le développement des municipalités du Kosovo est un élément essentiel pour l'instauration d'une auto-administration, comme il est demandé dans la résolution 1244 (1999). Le projet de règlement relatif à l'auto-administration de ces municipalités sera achevé dans les semaines à venir et définira la nature des municipalités et de leurs organes administratifs élus, leurs compétences ainsi que leurs rapports avec les services de la Structure mixte et les autorités centrales. Il comprendra également des mesures visant à assurer la prestation non discriminatoire des services municipaux et la représentation équitable dans les structures municipales des membres qualifiés des communautés minoritaires. Des dispositions spéciales seront incluses pour la période de transition afin de définir les domaines et les mécanismes d'intervention de mon Représentant spécial, soit directement, soit par l'intermédiaire des administrateurs municipaux de la MINUK, l'objectif étant d'assurer le respect des dispositions de la résolution 1244 (1999).

16. Des progrès ont été réalisés dans l'instauration des organes municipaux. Ceux-ci, composés de représentants locaux, fonctionnent sous l'autorité de la MINUK. Au 29 mai, 27 conseils municipaux sur les 30 prévus avaient été mis en place. Les membres des conseils ont été choisis par la MINUK parmi les partis politiques, les communautés ethniques et les groupes de la société civile et sont ainsi devenus largement représentatifs de leurs municipalités respectives. Jusqu'à présent, 27 conseils d'administration municipaux, sur les 30 prévus, ont été mis en place pour gérer les départements des services municipaux. Tous les conseils municipaux et les conseils d'administration ont un statut intérimaire en raison des prochaines élections municipales.

17. La participation limitée des communautés minoritaires aux structures municipales demeure préoccupante. Certains membres de ces communautés se sont retirés pour protester contre les actes de violence à motivation ethnique ou n'ont pas pu assister aux réunions pour des raisons de sécurité. La création de structures municipales représentatives a été particulièrement difficile à Mitrovica, où les Serbes du Kosovo ont refusé de siéger aux côtés des membres de la majorité albanaise de la municipalité. La coopération s'est néanmoins améliorée. Les dirigeants des deux communautés sont convenus de participer conjointement aux réunions convoquées par la MINUK sur certaines questions. Fréquemment, les Serbes du Kosovo sont peu enclins à occuper des postes municipaux, même dans les zones où ils constituent la majorité, car ils craignent de compromettre leurs pensions et autres prestations acquises dans la fonction publique avant le conflit. Les efforts se sont poursuivis en vue d'assurer, dans les structures municipales, une représentation équitable des membres des communautés turque, rom et bosnienne et autres groupes slaves musulmans.

18. Aux termes de la résolution 1244 (1999), la MINUK est chargée d'organiser et de superviser la mise en place d'institutions provisoires pour une auto-administration autonome et démocratique en attendant un règlement politique. Conformément à ce mandat, mon Représentant spécial a informé le Conseil de sécurité, le 6 mars, qu'il mettrait au point un « contrat » d'auto-administration. Ce contrat mettra tout particulièrement l'accent sur la protection des communautés en raison des difficultés que connaissent les membres des groupes non albanais du Kosovo. Les éléments du contrat comprendront des structures législatives, exécutives et judiciaires, ainsi que d'autres dispositions jugées nécessaires pour l'auto-administration. Ces structures tireront parti des organes déjà existants au sein de la Structure mixte, y compris le Conseil d'administration intérimaire et le CTK. Une étape importante sera constituée par les élections municipales qui sont maintenant prévues pour octobre. Afin que l'accord se fasse au sein du Kosovo sur cet important projet, mon Représentant spécial entend faire participer étroitement les représentants locaux à l'élaboration du contrat.

19. La MINUK maintient des contacts avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie par l'intermédiaire du Comité de coopération avec la MINUK à Pristina. Le Président du Comité s'entretient

régulièrement avec des représentants de haut niveau de la MINUK, de la KFOR et des autres organismes internationaux au Kosovo. Afin de promouvoir un dialogue véritable avec la République fédérale de Yougoslavie, la MINUK a proposé de créer un organe de travail permanent – le Comité consultatif mixte. Cette proposition a été bien accueillie par la partie yougoslave. Un accord est intervenu pour que ce comité s'occupe des questions concrètes présentant un intérêt mutuel en ce qui concerne les problèmes transfrontières. La MINUK et la République fédérale de Yougoslavie ont présenté des propositions concrètes au sujet de l'ordre du jour du Comité, qui sont actuellement à l'examen. L'autre moyen de contact avec les autorités yougoslaves – par l'intermédiaire de la KFOR – est le Comité mixte de mise en oeuvre établi dans le cadre de l'Accord militaire technique. Des réunions de liaison avec ce comité se déroulent chaque semaine à un niveau élevé et constituent un moyen important d'échanger des informations et d'examiner la situation en matière de sécurité sur le terrain et dans les zones de sécurité aérienne.

20. La MINUK continue d'entretenir d'étroites relations avec tous les pays voisins afin d'instaurer une coopération concrète pour le fonctionnement normal de la Mission. Le 7 mars, un représentant de la MINUK et le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont signé un accord de coopération transfrontière portant sur les questions économiques. Les dirigeants politiques régionaux ont été également encouragés à aider à promouvoir la paix et la tolérance grâce à leur influence dans la région. La MINUK continue aussi de s'attacher, dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, à obtenir des dirigeants régionaux qu'ils s'engagent à faire progresser la stabilité politique et économique dans l'ensemble de la région.

B. Situation en matière de sécurité

21. La situation générale en matière de sécurité n'a pas sensiblement changé durant la période à l'examen. Les membres des communautés minoritaires ont continué d'être victimes d'actes d'intimidation et de violence ainsi que de menaces dans l'ensemble du Kosovo. En particulier, la violence localisée a augmenté durant les dernières semaines. Les attaques, dirigées presque exclusivement contre les Serbes du Kosovo, semblent orchestrées et avoir eu un effet de sape sur la

confiance de ces derniers. La MINUK et la KFOR ont renforcé leurs activités face à cette situation.

22. Durant le premier trimestre de 2000, la police de la MINUK a enregistré 9 281 infractions pénales, dont 411 crimes graves (assassinats et tentatives d'assassinat, violences graves, viols, enlèvements et tentatives d'enlèvement). Elle a arrêté des suspects dans 178 cas. Ses experts estiment qu'environ les deux tiers des crimes graves commis au Kosovo durant la période à l'examen ont eu un caractère interethnique et ont été dirigés pour la plupart contre les Serbes du Kosovo. Plus de 80 % des incendies criminels ont pu être identifiés comme constituant des infractions à caractère interethnique.

23. Mitrovica a continué d'être un point chaud de la violence à motivation ethnique. La MINUK et la KFOR se sont employées à prendre des mesures en vue de renforcer l'ordre public et de faire obstacle aux activités extrémistes dans cette ville. Une stratégie a été mise en oeuvre afin de stabiliser la situation et de renforcer la confiance intercommunautaire. La police de la MINUK et la KFOR font actuellement le nécessaire pour renforcer les opérations conjointes de sécurité, notamment en améliorant les communications et les activités de coordination tactique, en particulier lorsque se produisent des troubles publics et des actes de violence. Des unités et du personnel supplémentaires de la KFOR et de la police de la MINUK ont été déployés et des contrôles plus stricts ont été effectués à l'égard des personnes entrant dans la ville.

24. Durant le premier trimestre de cette année, une série d'incidents violents a donné lieu à une certaine inquiétude quant à la situation dans le sud de la Serbie et à son impact probable sur le Kosovo. Ces incidents ont été liés à l'apparition de « l'Armée de libération de Precevo, Bujanovac et Medvedja (UÇPBM) », groupe armé d'Albanais de souche, et à une présence de sécurité yougoslave renforcée dans la zone. À la fin janvier, des Albanais de souche, craignant pour leur sécurité personnelle, se sont enfuis du sud de la Serbie pour gagner la moitié orientale du Kosovo. Devant cette détérioration de la situation, la KFOR a renforcé sa présence le long de la frontière et procédé avec succès à des incursions à l'intérieur du Kosovo contre des sites susceptibles d'avoir été utilisés pour entraîner ou appuyer l'UÇPBM. À la mi-mars, les informations faisant état d'incidents violents ont diminué et les mouvements de personnes déplacées se sont considérablement réduits; des plans de contingence restent néanmoins en

place en cas de déplacements de population à grande échelle (près de 15 000 personnes ont été enregistrées depuis juin 1999 comme personnes déplacées en provenance du sud de la Serbie). Le 23 mars, à la suite d'une série de mesures concertées prises par la communauté internationale, certains éléments de l'UÇPBM se sont engagés à chercher une solution politique à la situation dans le sud de la Serbie. Néanmoins, des accrochages armés avec les forces de sécurité yougoslaves ont continué d'être observés et signalés sporadiquement. La KFOR et la MINUK suivent de près la situation.

25. Les autorités yougoslaves ont continué d'honorer les engagements auxquels elles avaient souscrit dans l'Accord militaire technique. Rien de concret n'indique que des unités militaires ou paramilitaires yougoslaves opèrent à l'intérieur du Kosovo. Les engagements pris par l'ex-Armée de libération du Kosovo (ALK) dans l'accord de démilitarisation et de reconversion du 21 juin 1999 et dans la déclaration de principes du 19 septembre 1999 ont été respectés. Rien de concret n'indique non plus que des unités constituées de l'ancienne ALK continuent d'opérer.

26. La KFOR et la police de la MINUK ont continué de procéder à des recherches d'armes aux points de contrôle des véhicules et dans les lieux d'habitation. Un grand nombre d'armes – de 10 à 15 par semaine – ont été confisquées auprès de membres de tous les groupes ethniques.

C. État de la Mission

27. Les quatre composantes ou piliers de la MINUK sont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), chef de file pour les affaires humanitaires, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), chef de file pour la mise en place d'institutions, l'Union européenne (UE), chef de file pour la reconstruction économique et l'Organisation des Nations Unies, chef de file pour l'administration civile.

28. Au 29 mai, la composante administration civile avait un effectif de 292 administrateurs recrutés sur le plan international, sur un total autorisé de 435 personnes, soit un taux de 86 %. Dans les régions et municipalités, les niveaux sont respectivement de 42 et de 60 %. L'OSCE disposait d'un effectif international de 564 personnes, sur un total autorisé de 751. Le person-

nel international du HCR comptait 78 personnes et celui de l'Union européenne 63 personnes. Le Programme des Volontaires des Nations Unies avait déployé 547 agents au Kosovo, en provenance de 83 pays et comprenant 27 % de femmes. Les Volontaires travaillent dans divers domaines, notamment dans l'administration régionale et municipale et dans de nombreux secteurs spécialisés.

29. Le Comité exécutif, qui comprend mon Représentant spécial, son adjoint principal et les quatre Représentants spéciaux adjoints, s'est réuni tous les jours. Son groupe mixte de planification a continué d'élaborer le plan stratégique de la MINUK et a créé un certain nombre de groupes de travail et d'équipes spéciales chargés de questions importantes, notamment le groupe de travail pour les retours et l'équipe spéciale pour l'administration intérimaire mixte. Le Bureau de liaison militaire assure la coordination avec la KFOR et les autres organismes internationaux au sujet des questions de sécurité. Le Bureau des questions de parité entre les sexes a accompli d'importants progrès pour ce qui est d'intégrer cet aspect dans l'ensemble de la MINUK, y compris au sein de la Structure mixte, ainsi que dans les communautés locales et les structures municipales.

30. Le plan stratégique de la MINUK constitue le point central pour la planification prospective de la Mission et sert à identifier les tâches futures, à assurer une coordination efficace entre les composantes (ainsi qu'avec la KFOR) et à élaborer des plans pour résoudre les principales questions opérationnelles et de politique générale. Les représentants des composantes et de la KFOR se réunissent régulièrement afin d'élaborer le plan stratégique et d'en suivre l'application.

III. Police de la MINUK

31. Au 24 mai, la police civile au Kosovo comptait 3 626 hommes, dont 207 membres de la police des frontières, sur un effectif total autorisé de 4 718 policiers (dont 1 100 membres des forces de la police spéciale). Elle se composait notamment d'une unité pakistanaise de police spéciale (115 policiers), de deux unités jordaniennes (240 policiers) et deux unités indiennes (240 policiers). Les effectifs de la police civile, y compris de la police spéciale, actuellement en place au Kosovo, représentent près de 77 % de l'effectif total autorisé.

32. La police de la MINUK assume l'entière responsabilité du maintien de l'ordre dans les régions de Pristina et de Prizren ainsi qu'au point de passage de la frontière internationale à l'aéroport de Pristina. Elle exerce les pouvoirs en matière d'enquête dans les régions de Gnjilane et de Mitrovica ainsi que dans la commune de Pec et au point de passage de la frontière internationale à Djeneral Jankovic (Blace) et Globocica. Dans les autres régions, elle est principalement responsable de la conduite des enquêtes pénales et les activités liées au maintien de l'ordre, en dehors des enquêtes, sont menées par la KFOR, avec l'appui et les conseils de la police de la MINUK. Celle-ci continue en outre d'assurer l'administration des centres de détention de Pristina et de Mitrovica.

33. Un certain nombre de tâches non policières continuent d'absorber de 15 à 20 % des ressources de la police de la MINUK. Des mesures sont actuellement prises pour en transférer la réalisation à des prestataires internationaux de services de sécurité.

34. Du fait du manque d'effectif la police mène, depuis sa création, des opérations communes avec la KFOR qui lui apporte ainsi un appui important en termes de personnel et de ressources militaires. À Mitrovica, la KFOR et la MINUK ont mis en place un centre opérationnel commun, constitué un groupe commun de planification stratégique, et mènent ensemble des opérations de fouilles à la recherche d'armes et de munitions.

35. La police de la MINUK continue par ailleurs de former des spécialistes capables de lutter contre la criminalité organisée dans le Kosovo et la région. Une structure chargée de recueillir des renseignements sur les activités criminelles, composée d'un service central et d'éléments régionaux, sera bientôt créée avec l'appui d'États Membres. La création de cette structure, ainsi que la coopération établie avec les forces de police au plan international, constitueront une avancée importante dans la lutte contre la criminalité organisée.

36. La police de la MINUK est chargée de la constitution du Service de police du Kosovo (SPK). La formation à l'école de police est assurée par l'OSCE en coordination avec la police de la MINUK. Un plan stratégique prévoit la formation et le déploiement de plus de 3 500 policiers de la SPK d'ici janvier 2001. Les élèves policiers et les policiers stagiaires font partie intégrante de la police de la MINUK jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme suffisamment formés

pour mener leurs tâches de manière indépendante. Dans l'intervalle, ils restent sous le commandement et la supervision directs du chef de la police et des personnes désignées par lui. Certains élèves présentant des aptitudes particulièrement intéressantes ont déjà été sélectionnés pour suivre une formation spécialisée et à la gestion.

37. Jusqu'à présent, 794 élèves sont sortis de l'école de police. La sixième promotion, qui se compose de 322 élèves, a débuté son stage le 22 mai. Par ailleurs, environ 1 600 policiers de la MINUK ont suivi une formation de policiers de terrain à l'école de la SPK.

38. La SPK est la seule institution de service public multiethnique qui fonctionne au Kosovo. Des efforts considérables ont été faits pour assurer une représentation équitable de tous les groupes minoritaires du Kosovo, y compris les Serbes. Sur les effectifs des quatre premières promotions de policiers de la SPK, 19 % sont des femmes, 6 % des Serbes du Kosovo et 5,5 % sont originaires d'autres communautés non albanaises. Des efforts intenses continuent d'être déployés pour atteindre l'objectif de 20 % de femmes dans les prochaines promotions.

IV. Protection des minorités et des droits de l'homme

A. Situation des minorités

39. L'amélioration de la situation des minorités constitue le principal objectif de la MINUK. En dépit des efforts énergiques déployés par la KFOR et la police de la MINUK pour assurer leur sécurité, les minorités sont toujours victimes de harcèlement, de violence et d'intimidation. C'est en particulier le cas, au cours de la période considérée, des Serbes du Kosovo. L'importance de la criminalité dirigée contre les minorités est disproportionnée et, si globalement la criminalité est désormais stable, le nombre d'assassinats, de tentatives d'assassinat, d'incendies volontaires et d'attaques à la grenade contre les minorités ethniques reste excessif.

40. Au cours de la période considérée, les incendies volontaires ont été de loin les principaux actes de violence à l'égard des minorités. Ils ont été observés pour l'essentiel dans la région de Pristina et, dans une moindre mesure, dans la région de Gnjilane et ont principalement concerné des biens appartenant à des Serbes

(46 % des cas, soit au total 83 logements brûlés sur un total de 179 incidents enregistrés dans la province entre le 27 février et le 20 mai). Dans certaines zones, les incendies et les démolitions de maisons abandonnées semblent systématiques et préparer la construction de nouveaux logements. Les autres principaux actes de violence à l'égard des minorités étaient, par ordre d'importance décroissant, les violences graves et les assassinats qui ont concerné pour 24 % des Serbes (16 victimes sur 66 assassinats au total entre le 27 février et le 20 mai dans l'ensemble de la province).

41. La persistance des actes de violence et de harcèlement continue de limiter la liberté de mouvement des minorités, ce qui porte atteinte à l'exercice de droits fondamentaux tels que le droit à la santé, à l'éducation, à l'aide sociale et à l'accès aux services publics. On s'efforce par conséquent d'étendre les services sociaux et les structures sociales aux minorités au fur et à mesure de leur rétablissement. Les minorités ethniques sont également préoccupées par la situation linguistique. La Mission essaie de répondre à ces préoccupations en veillant à ce que tous les documents publics et toute la signalisation soient dans les trois langues officielles (anglais, albanais et serbe) et en étudiant la possibilité d'imposer l'utilisation du turc dans les zones où la communauté turque est majoritaire.

42. L'Équipe spéciale interorganisations chargée des minorités, qui est présidée par le Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires et qui est composée de représentants des piliers – affaires humanitaires (HCR), administration civile (ONU) et mise en place d'institutions (OSCE) ainsi que de la police de la MINUK, de la KFOR, de l'UNICEF, du Haut Commissariat aux droits de l'homme et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a continué de se réunir chaque semaine pour étudier les questions constituant un motif de préoccupation pour les minorités. Elle a principalement fait porter ses efforts sur l'amélioration de la protection physique et de la liberté de mouvement des minorités, ainsi que sur la mise en place de mesures de renforcement de la confiance à plus long terme. La Mission, les organismes des Nations Unies, le CICR ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales internationales et locales cherchent par ailleurs à faire en sorte que les minorités continuent d'avoir accès à la nourriture et aux services de santé, d'éducation et de télécommunications.

43. La Mission est déterminée à améliorer la situation des minorités ethniques et à assurer l'application inté-

grale de son plan de coexistence. La liberté de mouvement reste particulièrement difficile à assurer. Les autobus du HCR qui assurent un service régulier doivent toujours être escortés pour pouvoir offrir une certaine liberté de mouvement aux habitants des communautés desservies. À Gracanica, l'ouverture d'une antenne chirurgicale a permis d'améliorer l'accès de la population aux soins. Plusieurs projets de reconstruction nécessitant une main-d'oeuvre importante sont en cours avec l'assistance de la KFOR et de donateurs bilatéraux afin d'assurer un revenu aux minorités et de renforcer la confiance dans ces communautés. Par exemple, 10 programmes d'emploi et de réhabilitation au niveau des villages, financés par l'Union européenne, sont en cours d'exécution à Mitrovica, pour moitié dans la partie nord de la ville et pour moitié dans la partie sud. D'autres programmes sont en cours à Pristina (reforestation, enlèvement et recyclage des ordures, réparation des routes).

44. La KFOR et la police de la MINUK ont par ailleurs adopté des mesures énergiques et ciblées dans plusieurs zones à haut risque, notamment des mesures d'urgence ainsi que la création d'une « zone de confiance » à Mitrovica. La KFOR et la MINUK travaillent de concert dans la région de Pristina dans le cadre d'un projet destiné à améliorer la situation des minorités de la région. Ce projet permet d'assurer la sécurité des membres du Conseil national des Serbes de Gracanica qui participent à la Structure administrative intérimaire mixte. Par ailleurs, le projet cherche à renforcer la sécurité à long terme des minorités en général grâce à un certain nombre d'activités de développement telles que la réparation des lignes téléphoniques, la reconstruction des routes ou encore des projets dans les domaines de l'éducation et de la santé.

45. La MINUK favorise le dialogue entre les communautés ethniques à l'occasion de contacts pour des motifs administratifs, politiques et économiques. Elle continue d'encourager la participation des différentes communautés à la Structure administrative intérimaire mixte, aussi bien au niveau central qu'au niveau municipal. Les membres des différentes communautés sont en contact dans le cadre des départements et des conseils administratifs de la Structure en vue de la recherche de solutions à des problèmes administratifs pratiques. Ces contacts constituent la première étape de tout processus de réconciliation. Les diverses communautés traitent également ensemble de problèmes politiques par l'intermédiaire du Conseil administratif inté-

rimaire, du Conseil transitoire du Kosovo et des conseils municipaux, au sein desquels les débats entre les différents groupes sont encouragés et favorisés. Des mesures économiques, telles que les programmes de création d'emplois et les échanges intercommunautaires, contribuent également à renforcer la confiance et à faciliter la réconciliation.

46. La MINUK a encouragé le dialogue intercommunautaire à l'occasion d'une série de tables rondes humanitaires regroupant les populations rom, ashkalija (tziganes de langue albanaise) et égyptienne. La troisième de ces tables rondes, qui s'est tenue le 12 avril, a rassemblé pour la première fois des représentants de ces diverses communautés ainsi que des dirigeants politiques des Albanais du Kosovo. À la fin de la réunion, les six dirigeants communautaires ainsi que les trois dirigeants albanais (MM. Qosja, Rugova et Thaci) ont adopté une déclaration en huit points, qui notamment reconnaissait que les communautés roms faisaient partie intégrante de la société du Kosovo, condamnait les actes de violence à leur égard et prévoyait un plan d'action en vue de résoudre les problèmes rencontrés par les populations rom, ashkalija et égyptienne. Le Conseil administratif intérimaire et le Conseil transitoire du Kosovo ont fait leur le programme d'action commune portant sur les principaux sujets de préoccupation.

B. Droits de l'homme

47. Les violations des droits fondamentaux des diverses communautés du Kosovo restent un grave sujet de préoccupation pour la Mission. Les problèmes que connaît l'ensemble du système de justice pénale favorisent un sentiment d'impunité. Les minorités ethniques se plaignent en permanence du fait que des actes criminels dont elles ont été victimes ne donnent pas lieu à des enquêtes ou à des poursuites aussi poussées que les crimes commis contre la communauté majoritaire. La détention préventive est particulièrement préoccupante, aussi bien en raison de sa durée que du manque d'accès des détenus à un avocat ou au monde extérieur. En témoigne la récente grève de la faim de prisonniers serbes du Kosovo et de prisonniers roms détenus à Mitrovica pour protester contre la durée de leur détention préventive et des différences de traitement dont ils auraient été victimes par rapport aux détenus appartenant à la communauté majoritaire. L'augmentation du nombre de procès suscite des inquiétudes quant au bon dé-

roulement de ces procès, et notamment aux possibilités d'accès des prévenus à des conseils juridiques d'une qualité suffisante pour garantir qu'ils seront bien défendus. Le non-fonctionnement du système de justice civile est également préoccupant, notamment en ce qui concerne les affaires liées aux droits de propriété.

48. Le développement des mouvements de population a contribué à susciter de nouvelles préoccupations quant aux droits de propriété. Étant donné que ni la Direction du logement et de la propriété ni le système de justice civile ne sont encore en mesure de régler les différends en la matière, les nombreuses personnes qui rentrent chez elles généralement soit sont dans l'incapacité juridique de retrouver leur logement, soit contraignent, du fait de leur retour, les occupants desdits logements à partir. De plus, elles n'ont qu'un accès limité à l'éducation, aux services de santé et à l'emploi. Il semble que les violations des droits civils et politiques lors d'élections soient déjà de plus en plus nombreuses. Il s'agit d'actes de harcèlement de militants et de partis politiques, notamment de la Ligue démocratique du Kosovo. La Mission a été ainsi informée de menaces verbales contre les membres de ces partis politiques ainsi que d'attaques physiques, y compris d'incendies volontaires contre des bâtiments et des biens appartenant à des partis politiques.

49. La violence à l'égard des femmes et des jeunes filles est très préoccupante. Les accusations de crimes contre les femmes et les jeunes filles pendant le conflit du Kosovo doivent donner lieu à des enquêtes plus poussées et les coupables doivent être traduits en justice. Les victimes de violence sexuelle n'ont qu'un accès limité aux soins médicaux et psychologiques et nombre d'entre elles n'ont reçu aucun soin. De plus, les voies de recours juridique sont insuffisantes et pénalisent les femmes. Les femmes et les jeunes filles sont également victimes de violences au sein de la famille ou font l'objet d'un trafic en vue de les forcer à se prostituer. Des groupes de travail préparent actuellement des projets de lois pour lutter contre la violence au sein de la famille et le trafic de femmes et de jeunes filles.

50. La publication permanente d'articles d'incitation à la haine, et en particulier d'articles d'une grande violence dirigée contre les groupes ethniques, reste très préoccupante. La publication dans certains médias locaux des noms de personnes vivant au Kosovo et qui auraient commis des crimes de guerre est encore plus préoccupante du point de vue de la sécurité. Bien que

ces publications soient depuis peu moins fréquentes, elles sont clairement à l'origine d'actes de violence comme en témoigne l'assassinat il y a peu d'un Serbe du Kosovo travaillant pour la Mission quelques jours seulement après la publication dans un journal local d'un article selon lequel il aurait été un criminel de guerre et précisant où il pouvait être trouvé. Il est cependant difficile d'interdire ce type de publication dangereuse tout en assurant le respect de la liberté d'expression.

51. La discrimination dans le secteur de l'emploi, en particulier à l'égard des minorités ethniques et des personnes les moins qualifiées, est de plus en plus manifeste. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres précis sur le chômage, il est clair que les possibilités d'emploi sont peu importantes. L'accès des minorités à l'emploi est fortement limité pour des motifs de sécurité qui réduisent la liberté de mouvement. Les principaux exemples de discrimination dans le domaine de l'emploi concernent le secteur public, en particulier l'éducation et la santé où de nombreuses personnes auraient été engagées ou promues pour des motifs politiques. Il existe également de nombreux cas de personnes revenues au Kosovo (y compris de nombreux membres de minorités ethniques) qui ne peuvent retrouver leur emploi. La mise en œuvre de politiques d'emplois équitables dans le secteur public reste problématique.

C. Détenus et disparus

52. La question des disparus, des détenus et des prisonniers, qui est des plus épineuses, continue de faire gravement obstacle à l'apaisement des tensions intercommunautaires. Mon Représentant spécial a insisté à maintes reprises pour que l'on désigne sans tarder un envoyé spécial qui serait chargé de ces questions. Des progrès tangibles à cet égard sont indispensables si l'on veut promouvoir la coexistence pacifique au Kosovo. Les représentants des partis politiques albanais du Kosovo et les organisations non gouvernementales locales de défense des droits de l'homme ont dit et répété qu'ils n'appuieraient et ne favoriseraient le retour des déplacés serbes du Kosovo qu'une fois que la question des détenus et disparus kosovars serait réglée. Cette position semble être celle d'une bonne partie de la population albanaise du Kosovo.

53. La question des disparus et des détenus a été longuement débattue au Conseil administratif intérimaire

et au Conseil transitoire du Kosovo (CTK). Les représentants kosovars au CTK ont dit combien ils tenaient à ce que cette question soit abordée lors des contacts avec les gouvernements occidentaux et portée à l'attention du Parlement européen. Par ailleurs, l'opinion publique demande avec toujours plus d'insistance à la MINUK d'en faire davantage pour obtenir la libération des Kosovars détenus en Serbie et pour faire la lumière sur le sort des disparus.

54. La Commission d'identification et de recherche des victimes, créée le 11 mai, est l'instance chargée de retrouver, d'identifier et d'inhumer les restes, de recueillir des informations sur les victimes et de fournir un appui social et juridique aux familles des disparus. La création de cette commission est des plus opportunes, car la population locale et les partis politiques demandent de s'occuper concrètement de la question des détenus et des disparus. À ce jour, la Commission a pu rendre les restes de 13 victimes à leur famille. Le volet « identification », qui relève du « pilier » Création d'institutions et comprend une équipe internationale de médecins légistes, procède à l'identification des restes exhumés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et d'autres organismes, et s'emploie à créer une capacité locale en la matière.

55. Le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie a repris ses activités d'exhumation dans les charniers du Kosovo en avril et prévoit de les poursuivre jusqu'en octobre 2000. Cette année, le Tribunal prévoit d'excaver près de 300 charniers. En 1999, l'équipe du Tribunal a excavé 270 charniers et exhumé plus de 2 000 cadavres. Selon le Tribunal, la Commission d'identification et de recherche des victimes ne pourra procéder à aucune nouvelle identification avant l'automne.

56. Le procès de 143 Kosovars devant le Tribunal de Nis en Serbie s'est conclu le 24 mai avec le prononcé de peines s'élevant en moyenne à 12 ans d'emprisonnement. Comme il fallait s'y attendre, la nouvelle a été mal reçue et des manifestations ont eu lieu dans toute la province. Mon Représentant spécial et les représentants kosovars du Conseil administratif intérimaire ont rendu visite aux membres de la famille des détenus à Djakovica.

V. Mise en place du système judiciaire et instauration de l'état de droit

A. Système judiciaire

57. La MINUK considère la mise en place d'un système judiciaire et d'un système pénitentiaire efficaces comme une priorité. Sans de telles institutions, il sera difficile d'instiller à la population locale le respect de l'état de droit. Bien que plus de 400 juges, procureurs et juges non professionnels aient été nommés, ce qui a accru la capacité d'action des tribunaux, la réticence des témoins potentiels, les préjugés ethniques et les risques d'intimidation auxquels sont en butte certains membres du personnel judiciaire entravent l'administration de la justice. Sur les plus de 400 magistrats nommés, on ne compte que 46 Albanais du Kosovo non de souche et sept Serbes du Kosovo.

58. Depuis que les juges, procureurs et juges non professionnels ont pris leurs fonctions dans toutes les régions en janvier-février, 11 procès se sont tenus au tribunal de district de Gnjilane, 8 au tribunal de district de Pristina, 10 au tribunal de district de Pec et 7 au tribunal de district de Prizren. Ces procès se sont soldés par 33 condamnations et 12 acquittements. Les six procès qui devaient se tenir au tribunal de district de Mitrovica au cours de la deuxième moitié de mars ont été suspendus pour des raisons de sécurité. Onze procès devraient néanmoins se tenir au tribunal de district de Mitrovica entre le 6 juin et le 1er août. Des procès ont aussi été ouverts au tribunal municipal de Mitrovica.

59. De la deuxième semaine d'avril à la troisième semaine de mai, 31 Serbes du Kosovo et 5 Roms incarcérés au centre de détention de Mitrovica ont fait une grève de la faim. Comme indiqué plus haut, les intéressés voulaient ainsi protester contre la longueur de la détention préventive. Le 21 mai, mon Représentant spécial a rencontré les grévistes de la faim et leur a promis qu'il ferait tout son possible pour qu'en plus des juges albanais du Kosovo, un juge serbe du Kosovo et/ou un juge international soient chargés de leur dossier. Douze procès au cours desquels seront jugés les grévistes de la faim devraient s'ouvrir au tribunal municipal de Mitrovica, au tribunal de district de Mitrovica et au tribunal de district de Pristina. La MINUK a redoublé d'efforts pour inciter les juges serbes du Kosovo, qui ont déjà été désignés, à prendre effectivement leurs fonctions. Un juge international et un procureur international ont été désignés, conformément au règle-

ment No 2000/6 de la MINUK; ils travaillent actuellement au Tribunal de district de Mitrovica. Le 25 mai, le juge international a siégé pour la première fois à un procès au Tribunal municipal de Mitrovica.

60. La MINUK compte prendre sans tarder des mesures pour rétablir la confiance de la population dans le système judiciaire, notamment la désignation de juges et de procureurs internationaux dans tout le Kosovo. Étant donné la nature du conflit et le caractère ethnique des crimes commis, ainsi que le nombre des dossiers à traiter, il importe que les accusés soient jugés à la fois par des juges locaux et par des juges internationaux. Des préparatifs sont en cours en vue de la mise en place d'un tribunal chargé de connaître des crimes de guerre et des crimes ethniques au Kosovo, initiative qui a reçu un accueil favorable autant au niveau local qu'au niveau international. La création d'un tel tribunal contribuerait à restaurer l'état de droit, en renforçant la paix par la justice et en ouvrant la voie à la réconciliation.

B. Système pénitentiaire

61. Étant donné le nombre d'infractions graves qui ont été commises et la reprise des procès, de nouveaux locaux pénitentiaires seront bientôt nécessaires. Il n'existe actuellement qu'une centaine de places disponibles (sur une capacité totale de 497) dans les différents centres de détention du Kosovo qui sont gérés par le service de l'administration pénitentiaire et la police de la MINUK et par la KFOR. Sur les 350 personnes détenues au 29 mai, plus de la moitié avait été mise en accusation pour des infractions graves. Le service correctionnel du Kosovo emploie plus de 350 agents locaux, qui exercent des fonctions diverses dans les institutions pénitentiaires de la province.

C. Promotion de l'état de droit

62. La MINUK a continué à plaider pour la mise en place d'un organisme de médiation (Ombudsman). Le Conseil administratif intérimaire a déjà approuvé le projet de règlement, auquel la MINUK continue de travailler avec la KFOR, afin de déterminer l'étendue des pouvoirs qui seraient conférés aux médiateurs. L'Institut judiciaire du Kosovo, qui est devenu opérationnel au cours de la première semaine de mars, a organisé une série de séminaires d'initiation à l'intention de juges et de procureurs des cinq régions du Kosovo.

L'Institut prépare actuellement deux tables rondes, dont l'une sera consacrée à la collaboration entre la police et les tribunaux lors de l'instruction (pour les juges et les procureurs), et l'autre à la justice pour mineurs (pour les juges, les procureurs et les avocats de la défense).

63. Le Centre du droit du Kosovo réunit toutes les conditions pour prétendre au statut d'organisation non gouvernementale au sens du règlement 1999/22 de la MINUK. Un candidat a été choisi pour exercer les fonctions de codirecteur local et le Centre doit bientôt ouvrir ses portes. Le Centre a établi un recueil des normes primaires du droit pénal applicable, qui a été distribué aux magistrats et aux juristes.

64. L'ordre des avocats du Kosovo a tenu une assemblée générale pour la première fois depuis 1992 à Pristina, le 29 avril. Environ 130 des 140 avocats qui pratiquent au Kosovo, y compris des représentants de toutes les communautés minoritaires, y ont participé. Le nouveau conseil de l'ordre compte deux représentants de communautés non albanaises (un Serbe du Kosovo et un Turc du Kosovo) sur un total de neuf sièges. Le Conseil de discipline comprend trois représentants de communautés non albanaises (deux Serbes du Kosovo et une slave musulmane du Kosovo) sur un total de 18 sièges.

VI. Activités humanitaires

65. La MINUK, par l'intermédiaire de la composante Affaires humanitaires (HCR), coopère étroitement pour les activités humanitaires et d'autres activités avec des partenaires des Nations Unies comme le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le CICR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et plus de 250 organisations non gouvernementales internationales et 45 organisations non gouvernementales locales.

A. Passage du programme humanitaire à des activités de développement et de reconstruction à long terme

66. Les besoins du Kosovo en matière de secours d'urgence ont été satisfaits. En conséquence, la composante Affaires humanitaires cessera d'exister en tant qu'élément constitutif de la structure de la MINUK d'ici à la fin du mois de juin 2000. En revanche, un coordonnateur de l'assistance humanitaire, nommé par le HCR, collaborera avec le Comité exécutif de mon Représentant spécial et participera comme observateur au CTK. Le Coordonnateur de l'assistance humanitaire continuera de faciliter la transition vers les activités de reconstruction et de développement en coopération étroite avec les trois autres composantes.

67. Le processus de transition a progressé de manière satisfaisante à bien des égards, mais certains sujets de préoccupation demeurent. Il reste un problème majeur qui tient au fait qu'en raison des problèmes de sécurité, les communautés minoritaires n'ont pas accès aux services existants, si bien qu'elles continuent d'avoir besoin d'une assistance humanitaire. Par ailleurs, la production agricole reprenant, il importe de contrôler soigneusement la distribution de l'assistance alimentaire internationale pour éviter qu'elle ne freine la production agricole locale.

68. Le Département de la reconstruction de la Structure administrative intérimaire mixte, qui agit dans le cadre de la composante Reconstruction économique (UE), a élaboré un important programme en vue de la reconstruction de logements subventionnés, y compris des critères de sélection et des normes de construction. Le HCR a détaché des experts auprès de la composante Reconstruction économique, afin d'accélérer la coordination de ce processus et de lui appliquer les enseignements tirés du projet de préparation pour l'hiver. D'importantes initiatives en vue de la transition sont prises également dans d'autres secteurs. C'est ainsi, par exemple, que le PAM et d'autres organismes, y compris le HCR et plusieurs organisations non gouvernementales internationales, collaborent étroitement avec le Département de la santé et de la protection sociale de la Structure administrative intérimaire mixte aux fins de la création d'un nouveau système de protection sociale. Il a été convenu que le PAM et ses partenaires continueront de fournir une assistance alimentaire à une échelle restreinte dans le cadre du programme d'ensemble de protection sociale. Des critères et listes

d'immatriculation communs permettront d'assurer la coordination du système, les bénéficiaires recevant des denrées alimentaires et/ou des espèces.

69. Le Centre d'information de la communauté humanitaire collabore étroitement avec un grand nombre d'organisations, afin d'encourager et de faciliter la mise en commun d'informations pouvant être utiles aux activités humanitaires en cours, ainsi que les efforts de reconstruction et de développement. Il a créé une base de données pour faciliter la coordination régionale des activités de reconstruction de logements. Par ailleurs, il s'est chargé de recueillir des données et d'établir des cartes aux fins de l'enregistrement des faits d'état civil, en collaboration avec la composante Création d'institutions.

B. Retours

70. Sur les 841 000 réfugiés albanais du Kosovo qui sont retournés au Kosovo, plus de 147 000 sont rentrés de manière organisée, la plupart avec l'assistance du HCR et de l'OIM. On estime que 13 900 réfugiés du Kosovo, Albanais, Serbes et Roms, demeurent dans les pays voisins. Au 29 mai, le nombre total de personnes déplacées du Kosovo qui avaient demandé à recevoir une assistance humanitaire en République fédérale de Yougoslavie, et étaient immatriculées à cette fin, s'élevait à 211 000, dont 180 000 en Serbie et 31 000 au Monténégro.

71. Les rapatriements volontaires en provenance d'Europe occidentale et d'autres pays n'ont cessé à aucun moment, mais les retours forcés ont commencé à la fin de mars. On prévoit que 100 000 à 150 000 personnes rentreront au Kosovo en 2000. À une réunion des Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations (groupement de 16 gouvernements qui s'occupent des questions relatives à l'asile, aux réfugiés et aux migrations) tenue à Genève, en mars, la MINUK, y compris le HCR, a instamment prié les gouvernements des pays d'accueil de veiller à ce que les rapatriements se fassent dans l'ordre, qu'ils soient échelonnés et qu'ils s'effectuent dans des conditions humaines. La MINUK a également prié instamment les gouvernements de donner clairement la priorité aux rapatriements volontaires. Le 6 avril, la Mission et le Gouvernement suisse ont signé un mémorandum d'accord sur la question des personnes retournant au Kosovo, qui était fondé sur le mémorandum d'accord

qu'elle avait signé avec l'Allemagne en novembre 1999.

72. La MINUK a salué la générosité des pays d'accueil, qui avaient accepté de recevoir un nombre important de réfugiés du Kosovo pendant la crise. Elle a toutefois exprimé la crainte qu'étant donné la capacité d'absorption limitée du Kosovo, des rapatriements massifs s'effectuant de manière incontrôlée n'aient un effet potentiellement déstabilisateur et ne compromettent l'oeuvre accomplie jusqu'à présent. La Mission craint en particulier que la situation déjà précaire des populations minoritaires ne se détériore encore davantage en cas de retour massif d'Albanais du Kosovo, qui seraient alors sur les rangs pour obtenir logements et emplois. C'est pour cette raison que, le 13 avril, mon Représentant spécial a publié une « lettre ouverte » dans laquelle il a adressé un appel aux autorités des pays hôtes pour leur demander de recourir le moins possible à la pratique des rapatriements forcés, en particulier dans le cas des personnes qui sont socialement ou ethniquement vulnérables ou qui ont des antécédents judiciaires, et d'échelonner les retours de telle manière que les organismes d'aide humanitaire puissent fournir aux personnes qui rentrent l'appui dont elles ont besoin, et ce dès leur arrivée au Kosovo. Mon Représentant spécial a également invité ces pays à participer activement avec la MINUK à l'accueil des rapatriés au Kosovo.

73. Un Comité mixte pour les rapatriés a été créé, le 2 mai, à l'intention des Serbes du Kosovo pour étudier la possibilité d'assurer aux Serbes déplacés du Kosovo qui souhaitent rentrer dans leurs foyers un rapatriement qui puisse s'effectuer dans des conditions de sécurité et de manière ordonnée et qui s'inscrive dans la durée, et pour coordonner tous les efforts et toutes les initiatives qui pourraient être envisagés en la matière. Ce comité est composé de représentants de la MINUK et de la KFOR, ainsi que de Mgr Artemije, de la branche de Gracanica du Conseil national des Serbes du Kosovo. Il est le seul organe par le biais duquel les rapatriements de Serbes du Kosovo seront examinés, ce afin d'éviter des initiatives désordonnées qui pourraient compromettre la sécurité des rapatriés. Oliver Ivanovic, membre de la branche de Mitrovica du Conseil national des Serbes du Kosovo, a été invité à entrer dans le Comité. Un groupe de travail a envoyé plusieurs missions dans différents lieux avec pour tâche de déterminer s'ils étaient envisageables pour des rapatriés et d'y améliorer les conditions de vie. Certaines personnes déplacées

se sont rendues en visite dans leur lieu d'origine, et certains rapatriés se sont déjà installés dans d'autres lieux. La proposition concernant le retour de Serbes du Kosovo à Istok a soulevé une série de protestations dans la région de Pec.

74. La mise en oeuvre du Programme d'action mixte en faveur des communautés rom, ashkalija et égyptienne est d'une importance cruciale pour la création de conditions favorables au retour des personnes déplacées. Dans le cadre général du Programme, le HCR encourage activement les personnes déplacées des communautés en question à se rendre sur place « pour voir », afin de prendre en connaissance de cause des décisions quant à leur retour à ce stade.

75. Le retour d'autres populations minoritaires dans leur lieu d'origine est un sujet de préoccupation aussi important, et la MINUK est déterminée à créer les conditions voulues pour que les rapatriés soient à l'abri de la discrimination. Le HCR, en tant qu'organisme chargé de trouver des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées, continuera à jouer un rôle à cet égard.

76. Au Kosovo, les premiers rapatriements d'Albanais de souche dans le quartier nord de Mitrovica ont commencé au début de mars; ils constituent un élément important de la stratégie de la Mission face à la division de la ville. Ces rapatriements ont eu lieu dans des circonstances difficiles. Depuis lors, la situation s'est calmée, bien que l'on entende encore parler de cas de harcèlement d'Albanais de souche dans le quartier nord de Mitrovica. L'installation de la passerelle reliant les trois immeubles situés dans le quartier nord de Mitrovica, où sont retournés plus de 250 Albanais de souche, au quartier sud, ainsi que l'élargissement de la zone de confiance sont des mesures de sécurité nouvelles et positives qui ont permis d'accroître la liberté de mouvement. Les efforts seront poursuivis pour permettre aux Serbes déplacés du Kosovo de retourner volontairement dans leurs appartements du quartier sud de Mitrovica.

C. Déminage

77. Les activités de déminage continueront d'être menées dans le cadre des structures de coordination humanitaire tout au moins pour le reste de l'année, après quoi elles incomberont à un organe national chargé du déminage. Le Programme de déminage, qui

relève du Centre de coordination antimines des Nations Unies, coordonne les activités dans ce domaine. L'augmentation des accidents causés par des mines et des munitions non explosées s'est produite comme prévu, en même temps que l'arrivée du printemps, et l'on enregistre actuellement un taux moyen de 15 personnes tuées ou blessées par mois. Depuis juin 1999, 101 personnes ont été tuées et 395 ont été blessées dans des incidents causés par des mines ou des munitions non explosées. On continue d'enregistrer des accidents dus à des bombes à dispersion qui avaient été lancées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Lors du dernier incident, un jeune garçon a été tué et deux autres enfants ont été grièvement blessés. Le nombre d'équipes affectées à l'enlèvement des bombes à dispersion a atteint maintenant 17 et, en outre, la KFOR a récemment intensifié ses efforts de repérage et de balisage des zones minées. Les activités de déminage se sont poursuivies tout au long de la période considérée, et des progrès importants ont été faits dans ce domaine. À ce jour, les équipes coordonnées par le Centre de coordination antimines des Nations Unies ont enlevé 3 405 mines antipersonnel, 3 768 mines antichar, 3 066 bombes à dispersion et 9 327 munitions non explosées.

VII. Les faits nouveaux dans différents secteurs

78. La MINUK a fait des progrès considérables pour ce qui est d'assurer le retour à la norme et d'améliorer les conditions de vie de la population du Kosovo. On continue de mettre en place un cadre juridique pour l'administration intérimaire sur la base de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et de développer progressivement la législation applicable. Vingt-sept règlements et 10 instructions administratives ont été promulgués par mon Représentant spécial pendant la période du 1er mars au 31 mai. Ils portent sur des questions très diverses, telles que la création des départements de la Structure administrative intérimaire mixte, la fixation d'un cadre juridique pour le recouvrement des recettes (enregistrement des entreprises et administration fiscale, par exemple) et la mise en place des instruments juridiques nécessaires pour les prochaines élections municipales (Commission centrale des élections et enregistrement des parties politiques, par exemple). La MINUK a également mis l'accent sur la prise en compte systématique des sexospécificités au niveau des secteurs et des départements afin

d'encourager la mise en place de mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes au Kosovo.

A. Reconstruction

79. Un vaste programme de reconstruction et d'investissement financé par l'État, intitulé « Kosovo : reconstruction 2000 », et qui doit permettre de mieux cibler les ressources apportées par les donateurs pour appuyer la réalisation des objectifs prioritaires que la Mission a fixés en matière de reconstruction, a été présenté. Les besoins à cet égard sont immenses. Des possibilités d'investissement d'un montant total supérieur à 2 milliards de deutsche mark ont été identifiées. Les fonds que les donateurs se sont engagés à verser s'élèvent actuellement à 2,6 milliards de deutsche mark et le montant des engagements de dépenses répertoriés qui seront imputés sur ces fonds se chiffre à 1,2 milliard de deutsche mark. Un certain nombre d'activités auxquelles on a assigné un rang de priorité élevé n'ont pas encore fait l'objet d'un financement adéquat, notamment la remise en état des tribunaux, des écoles, des hôpitaux et d'autres bâtiments publics; la création de multiples installations d'évacuation des déchets solides et d'assainissement de l'environnement; et la mise en valeur des ressources humaines locales.

80. Le Comité central du logement a été créé en tant qu'organe chargé de coordonner la reconstruction des logements au Kosovo. La MINUK et ses partenaires, en particulier les donateurs, se sont entendus sur une approche commune afin de maximiser l'impact de l'aide disponible et d'assurer une distribution équitable et transparente. La stratégie de base consiste à concentrer l'attention sur les personnes les plus démunies au Kosovo et à encourager le développement de l'activité économique sur le marché du logement. Des structures de coordination sont mises en place au niveau local. À ce jour, 19 conseils municipaux ont été créés en vue d'identifier les bénéficiaires et de contrôler l'exécution des travaux de construction. L'Union européenne a consacré 110 millions de deutsche mark à cette initiative. Plus de 12 000 habitations ont déjà été rebâties et 5 000 autres sont en cours de reconstruction. Parallèlement, le secteur privé a déjà entrepris de multiples activités de construction.

B. Santé et protection sociale

81. Le système de santé s'améliore progressivement au Kosovo. Un organisme de réglementation des médicaments habilité à délivrer des licences d'importation pour les produits pharmaceutiques et à contrôler et réglementer l'importation et la vente de médicaments dans la province a été créé. On a publié plusieurs instructions administratives définissant des politiques à suivre, concernant par exemple la tuberculose et la santé bucco-dentaire. Un plan directeur devant servir de guide aux donateurs et aux organisations non gouvernementales pour la reconstruction des établissements de santé a été élaboré. La récente épidémie de tularémie qui s'est déclarée au Kosovo a fait l'objet d'une enquête et a été endiguée grâce aux efforts conjugués de la MINUK, de la KFOR, de divers organismes des Nations Unies, des donateurs et des organisations non gouvernementales. Une initiative de grande envergure a été lancée pour mettre fin à une infection provoquée par le staphylocoque doré à la maternité de l'hôpital de l'Université de Pristina. Tous les hôpitaux et la plupart des maisons de santé sont à présent équipés de groupes électrogènes très performants qui remplacent ou complètent le matériel plus rudimentaire acheté l'hiver dernier à titre d'urgence.

82. Un projet financé par la Banque mondiale à hauteur de 3 millions de dollars, qui vise à définir une stratégie pour le financement des soins de santé, à renforcer la Caisse d'assurance maladie, à élaborer un plan de mise en oeuvre pour la restructuration du secteur de la santé et à surveiller l'impact des réformes sociales, a été entrepris. La dernière série de paiements effectués dans le cadre du programme d'assistance financière d'urgence qui a été conçu pour les familles les plus vulnérables du Kosovo, a été menée à bien. On a déboursé environ 30 millions de deutsche mark au total et plus de 80 000 familles ont bénéficié d'une aide.

C. Éducation

83. La MINUK a engagé une démarche, en collaboration avec des organismes internationaux, des donateurs et des participants locaux, en vue d'élaborer un schéma directeur pour le système d'enseignement du Kosovo. La Banque mondiale a parrainé un vaste projet à l'Université de Pristina, qui prévoit l'élaboration de nouveaux statuts et la mise en place d'un système de gestion moderne et de réglementation de l'exercice de

la profession de médecin et de celle d'avocat. Tous les manuels d'enseignement primaire et secondaire seront bientôt disponibles dans des éditions albanaises, turques et bosniaques. Les efforts visant à encourager les enseignants serbes du Kosovo à accepter de donner des cours en serbe et à évaluer les manuels rédigés dans cette langue qui doivent être utilisés dans des établissements situés au Kosovo se poursuivent.

D. Transports et infrastructures

84. Sept compagnies aériennes assurent actuellement des vols quotidiens au départ de Pristina et trois autres commenceront prochainement à effectuer des liaisons. Plus de 13 000 passagers commerciaux ont été recensés en avril à l'aéroport de Pristina. Une autorité aéronautique chargée de faciliter et de coordonner le développement et le fonctionnement de l'aviation civile au Kosovo a été créée. L'aéroport de Pristina assure désormais son propre financement.

85. Les efforts consacrés à la remise en état et au développement du secteur des transports et des infrastructures se sont intensifiés compte tenu de l'amélioration des conditions météorologiques. Au cours de la période considérée, 11 projets portant sur la facilitation et la gestion de la circulation urbaine, l'entretien des chaussées et l'installation de panneaux et de feux de signalisation routière ont été amorcés dans différentes régions. L'Union européenne a consacré 30 millions de deutsche mark à des programmes de construction de routes.

E. Postes et télécommunications

86. Les timbres-poste et les enveloppes premier jour de la MINUK ont été mis en vente à partir du 15 mars et les efforts que l'on déploie pour rétablir pleinement les services postaux au Kosovo se poursuivent. L'acheminement du courrier international devait être assuré à partir du 31 mai. Le nouveau réseau de téléphonie mobile (GSM), mis en place par des sociétés commerciales en février, a été élargi de manière à englober quatre villes et l'aéroport du Kosovo. On compte actuellement quelque 20 000 abonnements prépayés. Les travaux de réparation sur le réseau téléphonique fixe se poursuivent; en particulier, deux projets visant à raccorder les enclaves serbes du Kosovo au réseau public ont été élaborés.

F. Agriculture

87. En collaboration avec la FAO et la Banque mondiale, la MINUK, déploie des efforts vigoureux pour revitaliser l'activité agricole au Kosovo. Des engrais, des plants de pommes de terre et de maïs et d'autres semences, ainsi que des équipements de production de légumes ont été distribués aux agriculteurs en prévision des semailles du printemps. Un projet financé par la Banque mondiale à hauteur de 25 millions de dollars, qui vise à relancer l'activité agricole et à réorganiser les services vétérinaires, a été entrepris. L'Union européenne consacre 20 millions de deutsche mark à des projets agricoles pour l'année en cours. La récolte de blé du mois de juillet devrait produire 220 000 tonnes, ce qui permettrait de couvrir les besoins de 65 % de la population. Une campagne de vaccination du bétail sera menée à bien dans les mois qui viennent. Une structure est actuellement mise en place pour la gestion de la sylviculture et on a commencé à planter des arbres.

G. Protection de l'environnement

88. Dans le cadre des activités visant à renforcer les institutions, une campagne de sensibilisation à l'environnement a été lancée le 22 avril, à l'occasion de la Journée de la Terre, avec la plantation d'arbres et de fleurs et une opération gigantesque de nettoyage dans l'ensemble du Kosovo. La MINUK et la KFOR ont toutes deux lancé des projets de dépollution de l'environnement; ils portaient notamment sur l'assainissement d'une rivière à Podujevo et des opérations de nettoyage à Mitrovica et Pristina. Une enquête est en cours pour déterminer les capacités et les besoins des organismes locaux qui sont chargés de contrôler la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des aliments, et la diversité biologique. Une étude sur la pollution de l'environnement liée au complexe industriel de Trepca a été réalisée. Elle a démontré l'existence d'une pollution résiduelle importante. Une opération de nettoyage est actuellement planifiée.

H. Jeunesse et sports

89. Vu le grand nombre de jeunes recensés au Kosovo, des départements distincts ont été créés pour la jeunesse et les sports dans le cadre de la Structure administrative intérimaire mixte. Le Département de la jeu-

nesse jouera un rôle mobilisateur pour inciter les jeunes à prendre des initiatives, encourager les échanges internationaux et régionaux et guider les organisations représentant la société civile qui agissent dans ce domaine. Le Département des sports a lancé un certain nombre d'activités visant à encadrer et à encourager les sportifs qui montrent des dispositions particulières dans diverses disciplines. On sollicite le concours des donateurs pour créer une infrastructure sportive moderne et améliorer les installations existantes.

I. Sécurité civile et préparation aux situations d'urgence

90. On a continué à déployer des efforts soutenus pour faire du Corps de protection du Kosovo une unité compétente, apte à faire face aux situations d'urgence civiles. Au 29 mai, le CPK comptait au total 4 542 personnes, dont 53 appartenant à des communautés minoritaires. Dix pour cent des postes du CPK sont réservés aux membres des minorités. Plus de 20 000 personnes ont fait acte de candidature et 4 510 candidats ont été finalement retenus. Sur ce total, 130 ont été éliminés à la suite d'une enquête sur leurs antécédents. Le nombre de plaintes formulées à l'encontre de membres ou de membres présumés du CPK a diminué. On a recensé 95 allégations concernant des infractions aux règlements du CPK ou des actes criminels commis par des membres du CPK. Au total, 59 affaires sont en cours d'instruction et 36 ont été closes, faute de preuves. Depuis la création du CPK, quatre de ses membres ont été révoqués pour des infractions et neuf autres font actuellement l'objet d'une suspension en attendant que les accusations portées contre eux soient examinées. Tous les membres du CPK sont recrutés pour une période d'essai d'un an et les personnes qui se sont livrées antérieurement à des activités criminelles peuvent être renvoyées lorsque ces activités sont révélées.

91. La formation préliminaire organisée à l'intention des membres du CPK par l'OIM en coopération avec le Conseil de l'Europe et des organisations non gouvernementales a bien progressé. Les cadres supérieurs du CPK ont reçu une formation portant sur les droits de l'homme, la protection civile, les règlements du CPK et les techniques d'encadrement. Les cadres moyens ont participé à des programmes de formation analogues, outre la sensibilisation aux dangers des mines. Les membres ordinaires du CPK ont suivi une formation initiale portant sur la protection civile, les droits de

l'homme, les premiers secours, les opérations de secours d'urgence et les règles et règlements du CPK. Des équipes consultatives fournies par l'OIM, composées de conseillers de gestion spécialisés dans différents domaines, sont déployées aux niveaux central et régional pour renforcer les capacités du CPK en matière de gestion et d'administration.

92. Outre la formation suivie, les membres du CPK ont exécuté des tâches multiples. Plus de 1 000 membres ont participé à des projets concernant des travaux divers : enlèvement d'ordures, réparation de routes, reconstruction d'écoles et construction d'installations ou de commerces locaux (boulangeries ou serres, par exemple), etc. Plus de 30 projets supplémentaires (plantation d'arbres, peinture de façades d'écoles, réparation de routes, etc.) sont en cours d'élaboration.

J. Documents civils

93. La MINUK commence à délivrer des documents de voyage pour faciliter les déplacements des habitants du Kosovo qui souhaitent se rendre dans des pays tiers. La présentation et le contenu de ces documents ont été arrêtés et un contrat signé pour les faire imprimer. Ils ont été soumis à des essais avec des résultats concluants et se sont révélés infalsifiables. La présidence de l'Union européenne a publié, au nom des 15 États membres, une déclaration dans laquelle elle prenait position en faveur de ces nouveaux documents. Entre-temps, 2 658 recommandations de voyage ont été délivrées dans des situations d'urgence. Elles ne sont toutefois pas toujours respectées par les pays voisins. Des extraits d'actes de naissance, de mariage et de décès sont maintenant délivrés par toutes les municipalités et les véhicules sont immatriculés dans trois localités, à Pristina, Djakovica et Prizren. Quelque 22 000 véhicules ont été immatriculés à ce jour.

K. Services publics

94. La mise en place d'une fonction publique efficace et non politisée au Kosovo reste un objectif important pour la MINUK. On enregistre des progrès dans la création d'administrations locales compétentes aux niveaux central et municipal. Les postes à pourvoir au sein de la Structure administrative intérimaire mixte sont annoncés et la sélection des candidats est fondée sur le mérite. Des programmes de formation et de gestion des ressources humaines sont en cours

d'élaboration. La transition entre le système de « versement d'allocations » et de « versement de traitements », qui s'est faite sans heurt pour tous les fonctionnaires rémunérés sur le budget consolidé du Kosovo, est une réalisation importante à signaler. Un montant total de 26 millions de deutsche mark a été déboursé sous forme de traitements versés à 54 000 fonctionnaires pour les mois de mars et d'avril 2000. On élabore actuellement une base de données centrale sur les états de paie, qui couvrira tous les fonctionnaires.

L. Direction du logement et des biens immeubles

95. La Direction du logement et des biens immeubles et la Commission des litiges relatifs aux logements et aux biens immeubles, dont les fonctions consistent essentiellement à régler les différends relatifs aux logements privés, ont démarré leurs activités. Le Bureau du cadastre du Kosovo a été créé et des mesures ont été prises en vue de nommer des commissaires à la Direction du logement et des biens immeubles et à la Commission des litiges.

M. Office des services bancaires et des paiements

96. Le siège de l'Office des services bancaires et des paiements du Kosovo, situé à Pristina, fournit des services de paiement à la MINUK; ses six succursales et 22 antennes réparties sur tout le territoire offrent des services limités de versement d'espèces. À ce jour, plus de 200 000 versements d'espèces, représentant au total plus de 200 millions de deutsche mark, ont été effectués. Le 10 janvier, le Département de la supervision et des agréments a octroyé son premier agrément à la Banque de microfinancement; depuis lors, la Banque a ouvert des succursales à Pristina, Prizren et Pec. En outre, cinq agréments préliminaires ont été octroyés à des candidats qui prévoient d'ouvrir une douzaine de succursales de banques commerciales d'ici à la fin de l'année. Huit autres établissements financiers non bancaires accordent aussi aux particuliers et aux petites entreprises des prêts dont ils ont cruellement besoin.

N. Emploi

97. Des centres de formation professionnelle, coordonnés par les bureaux d'emploi du Kosovo, sont actuellement mis en place. Des programmes de formation à la gestion de petites entreprises, qui s'adressent surtout aux femmes chefs de famille, sont également en cours.

O. Commerce et activité économique

98. Afin de stimuler le redémarrage de l'activité économique, de gérer les avoirs existants de façon efficace et responsable et d'attirer de nouveaux investissements, une stratégie de développement du secteur privé a été mise au point. Cette stratégie comprend un processus transparent et crédible sur le plan international visant à déterminer une fois pour toutes à qui appartient telle ou telle propriété ou tel ou tel bien commercial, et, le cas échéant, à verser une indemnisation équitable. La MINUK espère que ce processus débouchera, dans la plupart des cas, sur une privatisation relativement rapide. Afin de relancer les activités des entreprises qui relèvent de l'administration intérimaire de la MINUK, il est prévu de prendre des mesures temporaires telles que des accords ou contrats de gestion. La stratégie a été présentée au Conseil administratif intérimaire. À cet égard, le Département du commerce et de l'industrie a conclu ses négociations concernant le contrat de gestion de 10 ans de la Cimenterie Sarr. La stratégie en trois étapes mise au point pour le complexe industriel Trepca a commencé à être appliquée. Les négociations relatives à un consortium international se poursuivent, la troisième – et peut-être dernière – série de pourparlers devant se tenir début juin.

P. Services collectifs de distribution

99. Plus de 50 millions de deutsche mark ont été investis dans le secteur de l'énergie. Les travaux de réparation d'une usine de production d'électricité, qui avait été gravement endommagée par un incendie au début de l'année, sont maintenant terminés. D'autres installations sont également en cours de réfection. La production d'électricité s'est stabilisée et des stocks de charbon, de produits chimiques et d'autres biens de consommation ont été constitués. Au cours de la période considérée, le Kosovo a été en mesure d'exporter de l'électricité à certaines heures de la journée.

100. Dans les secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, les nouvelles annonces de contributions faites par les donateurs permettront de financer toute une gamme de programmes à moyen et à long terme, d'un montant total dépassant les 100 millions de deutsche mark, au cours des trois années à venir. Ces ressources permettront de reconstruire tous les systèmes de distribution d'eau existants dans les zones urbaines. Un dialogue suivi a été établi et se poursuit entre les entreprises publiques de distribution et la MINUK en vue de coordonner les réformes dans ce secteur. Lors d'une réunion de travail tenue récemment, un groupe de donateurs a mis au point les grandes lignes d'une stratégie globale et du futur cadre réglementaire concernant le secteur.

VIII. Démocratie et société civile

A. Démocratisation

101. La composante Création d'institutions (OSCE) est le chef de file des activités menées en vue d'instaurer un régime démocratique et d'édifier une société civile au Kosovo. L'une des tâches essentielles de cette composante consiste à appuyer l'établissement de structures et de processus démocratiques et à promouvoir la participation de tous à l'édification de la société, et ce, à tous les niveaux.

102. L'Institut de l'administration civile, qui sera l'établissement de formation officiel des agents du secteur public au Kosovo, a été créé. En attendant qu'il soit pleinement opérationnel, des programmes de formation ont été organisés sur des sujets tels que la gestion du personnel, les principes démocratiques et la sensibilisation aux droits de l'homme, la gestion des fonds publics et le contrôle de leur utilisation, la gestion des projets et les relations publiques. En outre, des stages de formation aux techniques informatiques et aux procédures d'enregistrement ont été organisés à l'intention du personnel d'encadrement et d'appui. Le nombre de participants aux cours de formation est de 140 personnes en moyenne. À ce jour, 700 responsables de l'administration municipale ont participé à cinq séminaires et plus de 250 fonctionnaires ont suivi des stages d'informatique.

103. Cinq centres d'appui aux partis politiques ont été créés en différents lieux afin de permettre aux sections locales de tous les partis politiques d'avoir accès à des

infrastructures de base et à des installations de télécommunications. Ces centres aident les partis politiques à élaborer leurs programmes et à se doter de structures démocratiques, et leur permettent de communiquer entre eux et avec d'autres partis politiques en dehors du Kosovo. Les centres d'appui aux partis politiques aident également les partis politiques à établir des relations démocratiques avec la population et à réagir face à l'opinion publique et aux médias. L'appui fourni par ces centres contribuera dans une large mesure à renforcer la capacité des partis politiques du Kosovo de participer efficacement et équitablement aux élections municipales. Conformément au règlement 2000/16, la MINUK a également commencé le processus d'inscription et d'homologation des partis politiques au Kosovo. Des formules d'enregistrement des membres des partis ont été distribuées à une trentaine de partis, qui recueillent actuellement les signatures nécessaires en vue à la fois de leur inscription en tant que personne morale et de leur homologation aux fins de leur participation aux élections municipales.

104. En raison de l'ampleur et de la complexité des préparatifs des élections, un Forum consultatif des partis politiques a été créé en avril, afin de tenir tous les partis politiques informés des décisions prises par la Commission électorale centrale en ce qui concerne le processus électoral. Au sein de ce Forum, les partis et les coalitions politiques ont la possibilité de rencontrer de hauts fonctionnaires de la MINUK et d'aborder avec eux des questions comme les normes relatives à la conduite des campagnes électorales et l'homologation des partis en vue de leur participation aux élections municipales. Le Forum s'est réuni trois fois depuis le 21 avril. Un certain nombre d'activités de formation destinées aux partis politiques ont également été organisées un peu partout au Kosovo. Ces sessions de formation portent sur des questions telles que les relations publiques et les relations avec les médias, les principes de base de l'organisation d'un parti politique et l'élaboration d'un programme. On veille en particulier à ce que les partis de Serbes du Kosovo et les partis représentant d'autres minorités ethniques participent à ces activités. En mai, des sessions de formation ont été organisées en neuf endroits différents; quatre autres cours doivent se tenir en juin.

105. La MINUK a également continué de collaborer avec des groupes internationaux et locaux de femmes en vue de promouvoir la participation active des électrices aux élections municipales et de susciter des can-

didatures de femmes. Une série de tables rondes sur le rôle des femmes dans la vie politique, qui visent à inciter les femmes à participer à la vie politique et à exercer des fonctions officielles, a démarré en mai. Des militantes de plusieurs partis politiques du Kosovo y ont participé.

106. Actuellement, plus de 200 organisations non gouvernementales sont enregistrées au Kosovo. Comme le font les centres d'appui aux partis politiques, les centres de ressources destinés aux organisations non gouvernementales offrent un appui logistique et des possibilités de formation à ces organisations. Sur les 10 centres qu'il est prévu de créer, quatre ont déjà vu le jour.

B. Questions concernant les médias

107. Un groupe composé de juristes et de spécialistes des médias nationaux et internationaux a achevé, le 24 mai, la rédaction de l'avant-projet de règlement intérimaire sur la radiotélévision. En vertu de ce règlement, il est prévu de créer une Commission intérimaire de la radiotélévision qui sera chargée de donner l'agrément aux entreprises de radiotélévision et de veiller au respect d'un code de bonne pratique en la matière. Le règlement définit également le statut juridique de la Radio Télévision du Kosovo (RTK), service public indépendant de radiotélévision. La MINUK collabore avec des spécialistes pour mettre au point les spécifications relatives au matériel de radiotélévision destiné à la RTK et au matériel de communication destiné au système de communication par voie hertzienne au Kosovo.

108. Un cours de formation de quatre semaines pour les journalistes des radios locales de toute la province, organisé en liaison avec le PNUD, a eu lieu en avril. Une quarantaine de journalistes locaux y ont pris part. Un cours de formation de deux semaines destiné à des journalistes de la RTK et d'un certain nombre de journalistes et consacré aux techniques de base du reportage et de l'édition a commencé le 15 mai. Par ailleurs, cinq directeurs de médias ont participé à un cours de deux semaines sur les méthodes de gestion, qui s'est tenu au Canada. Une deuxième session a commencé le 29 mai, de même qu'un cours de formation spécialisé destiné aux journalistes qui travailleront à la station de radiodiffusion serbe du Kosovo, Radio Caglavica, lorsqu'elle commencera à émettre.

109. Lors de la conférence de l'Association des médias du Kosovo, qui s'est tenue les 11 et 12 mars, et à laquelle ont participé des experts internationaux de la Fédération internationale de journalistes, l'Association a achevé l'élaboration de son code de conduite. Elle a également réalisé d'importants progrès en ce qui concerne la création d'une commission d'éthique, qui connaîtra des plaintes relatives aux médias et des affaires disciplinaires. En outre, le Président de l'Association a décidé de se rendre dans différentes régions pour y rencontrer des journalistes serbes du Kosovo et les encourager à devenir membres de l'Association.

IX. Préparatifs pour l'enregistrement des faits d'état civil et les élections municipales

A. Enregistrement des faits d'état civil

110. Des élections, qui constituent la prochaine étape du processus de transition politique, devraient avoir lieu en octobre. Mon Représentant spécial a décidé que des élections municipales auraient bien lieu, aussi bien à Zvečan qu'à Malishevo. Une équipe spéciale mixte d'enregistrement a été mise sur pied par les composantes Administration civile (Nations Unies) et Création d'institutions (OSCE), dans le but d'enregistrer les faits d'état civil concernant les résidents habituels du Kosovo qui y habitent et d'inscrire sur les listes électorales des résidents habituels, qu'ils vivent actuellement au Kosovo ou non. On estime à environ 1,2 million le nombre de personnes qui pourraient présenter un dossier pendant la première phase des opérations d'enregistrement des faits d'état civil et d'inscription sur les listes électorales.

111. L'Équipe spéciale a lancé les opérations en question avec un peu d'avance dans la région de Gnjilane, le 17 avril, puis des centres ont été ouverts dans tout le Kosovo le 28 avril. Cette campagne devrait se terminer vers la mi-juillet. Au 26 mai, 195 centres sur 199 étaient ouverts et 292 299 dossiers avaient été déposés; 32 784 (11 %) ont été soumis à la procédure d'examen. On a trouvé dans les registres d'état civil municipaux des éléments permettant de corroborer 60 % des dossiers soumis à examen. En moyenne, environ 20 000 dossiers sont déposés chaque jour.

112. Les opérations d'enregistrement pour les personnes se trouvant en dehors du Kosovo ont commencé, dans 32 pays, en même temps que le dépôt des dossiers par correspondance, dans la province, et que le dépôt des dossiers en personne, au Monténégro (République fédérale de Yougoslavie), en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Malgré le mal que la MINUK ne cesse de se donner pour obtenir que les autorités yougoslaves apportent leur concours à l'enregistrement des personnes déplacées du Kosovo en Serbie, lesdites autorités n'ont en rien modifié la position négative qu'elles avaient adoptée en la matière. Des bureaux d'enregistrement sont en cours d'installation sur les frontières nord et sud-est avec la Serbie, pour permettre aux demandeurs éventuels résidant actuellement en Serbie d'avoir accès au processus d'enregistrement.

113. D'après les sondages effectués, la plupart des demandeurs sont en possession des papiers voulus. Cependant, l'Équipe spéciale a créé un service d'enquête pour ceux dont les papiers ne peuvent pas être corroborés. Ce service fait remplir un long questionnaire pour préciser et justifier les déclarations concernant l'identité et le lieu de résidence de l'intéressé. D'autre part, la Commission chargée d'examiner les recours a officiellement commencé de fonctionner et tiendra des audiences à Pristina et dans les différentes régions. Des dispositions spéciales seront prises pour les audiences dans les régions peuplées de non-Albanais. La Commission examinera et tranchera le cas des actions en recours intentées par des personnes auxquelles on a refusé le statut de résident habituel et qui n'ont donc pas pu s'inscrire à l'état civil. Elle statuera également sur l'admissibilité à voter, dans les cas où elle aura reconnu le bien-fondé du recours.

114. On s'est donné beaucoup de mal pour assurer l'enregistrement des non-Albanais, notamment en lançant une campagne spéciale dans les médias à leur intention, parallèlement à des campagnes analogues visant les femmes, les jeunes et les handicapés. Dans l'ensemble, la communauté serbe du Kosovo a maintenu sa politique de non-participation, en dépit des efforts menés par la MINUK pour persuader ses membres de changer d'avis. Une réunion spéciale du Forum consultatif des partis politiques a été organisée à Zubin le 6 mai pour informer les partis politiques serbes du Kosovo des faits les plus récents concernant l'enregistrement des faits d'état civil et l'inscription sur les listes électorales. Le débat a tourné essentielle-

ment autour du fait que la participation des Serbes du Kosovo dépendait des conditions de sécurité et du retour des réfugiés. L'Équipe spéciale mixte d'enregistrement s'attaque en ce moment au problème des bureaux d'enregistrement qui ne sont pas accessibles en raison des problèmes de sécurité.

B. Préparation des élections municipales

115. La Commission électorale centrale est le principal organe de tutelle chargé de surveiller l'organisation des élections et de superviser le scrutin; elle se compose de trois représentants de la communauté internationale et de neuf Kosovars. Elle s'est réunie officiellement pour la première fois le 18 avril, tous ses membres étant présents à l'exception d'un Serbe du Kosovo. L'observateur serbe du Kosovo auprès du Conseil administratif intérimaire avait annoncé le 14 avril que la communauté serbe du Kosovo ne siègerait pas à la Commission tant que les conditions voulues ne seraient pas remplies sur les plans de la sécurité et du retour des réfugiés. À sa première réunion officielle, la Commission a adopté un code de conduite des partis politiques, des coalitions, des candidats et de leurs partisans, dont le but est de favoriser la création de conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières, dans un climat de tolérance démocratique qui n'étouffe pas l'activité politique et l'électorat étant bien informé.

116. Jusqu'à présent, la Commission a adopté sept règles électorales pour les prochaines élections municipales. Elle en a adopté une sur la Sous-Commission des plaintes et recours en matière électorale, dans le cadre des dispositions prises pour garantir que les élections municipales se déroulent dans la liberté et la régularité. Cette Sous-Commission sera dirigée par un chef et trois adjoints, le premier étant un représentant de la communauté internationale et les trois autres étant des Kosovars. La Sous-Commission se prononcera sur toutes les plaintes concernant des violations du règlement électoral ou des directives administratives concernant le processus électoral, y compris les accusations concernant des cas de corruption, de menaces à l'encontre des électeurs, de port d'armes à des réunions politiques et d'incitation à la violence ou à la fraude électorale. Elle examinera aussi tous les recours concernant les listes électorales, sauf ceux qui relèvent de la Commission chargée d'examiner les recours.

117. La règle électorale relative à l'agrément des partis politiques, des coalitions, des candidats indépendants

et des initiatives lancées par des citoyens fixe les conditions à remplir pour obtenir l'agrément afin de participer au scrutin au moment des élections municipales. La Commission a décidé que la date limite de dépôt des demandes d'agrément serait le 11 juin. La règle électorale relative aux recours concernant les inscriptions sur les listes électorales permet à ceux qui se trouvent en dehors du Kosovo et qu'on a refusé d'inscrire sur les listes électorales de faire appel de cette décision auprès de la Sous-Commission des plaintes et recours en matière électorale. La règle électorale relative à l'information des électeurs stipule que toutes les stations de radio et de télévision publiques et privées du Kosovo devront diffuser gratuitement, à titre d'information d'intérêt public, des informations concernant le service de l'état civil et le processus électoral.

X. Situation financière

A. Budget consolidé du Kosovo

118. Le budget consolidé du Kosovo pour 2000, initialement approuvé par la MINUK dans le règlement 1999/27 du 22 décembre 1999, a été refondu pour y incorporer la Structure administrative intérimaire mixte et y apporter quelques modifications d'ordre technique. En outre, la composante Enregistrement des faits d'état civil y figure en tant que projet spécial financé par des dons. Le budget consolidé prévoit des dépenses renouvelables d'un montant de 562 millions de deutsche mark, y compris les dépenses renouvelables des entreprises publiques et des municipalités et les traitements des fonctionnaires. L'effectif du secteur public s'élève à presque 70 000 personnes. Le budget consolidé du Kosovo pour 2000 prévoit maintenant des crédits de 429,3 millions de deutsche mark pour l'ensemble des administrations publiques. La situation budgétaire est à l'examen, et des prévisions révisées des recettes et des dépenses seront disponibles mi-juin. Pour le moment, il semble que les prévisions globales concernant les recettes ne se réaliseront pas, principalement en raison de retards administratifs intervenus dans l'adoption de certaines des mesures fiscales. Les contributions annoncées ont été versées comme prévu, des dons de 200 millions de deutsche mark ayant été annoncés pour financer le budget et 149 millions ayant été reçus. Ainsi, les besoins de trésorerie du Kosovo devraient être assurés jusqu'à fin septembre 2000.

119. Les recettes d'origine locale du budget consolidé du Kosovo dépassent actuellement 49 millions de deutsche mark. Des recettes des impôts ont été créées au Kosovo pour percevoir les taxes à la consommation et les droits d'accise, mais les droits de douane ne sont pas perçus sur les marchandises provenant d'autres régions de la République fédérale de Yougoslavie ni sur les importations provenant de l'ex-République yougoslave de Macédoine, en vertu d'un accord commercial en vigueur entre ce pays et la République fédérale de Yougoslavie. Les taxes à la consommation et les droits d'accise perçus à la frontière avec le Monténégro ont largement contribué à l'augmentation des recettes pendant la période considérée. Les déclarations relatives à la taxe sur l'hôtellerie, les produits alimentaires et les boissons continuent d'être déposés, et les recettes devraient augmenter dans les prochains mois du fait de l'abaissement du seuil d'application de la taxe à 10 000 deutsche mark de chiffre d'affaires par mois, au lieu de 15 000. Parallèlement, certains services publics – par exemple la compagnie d'électricité et les postes et Télécommunications du Kosovo – produisent des recettes grâce au paiement des notes d'électricité et à la vente de timbres et de droits d'accès au réseau téléphonique mobile. L'imposition forfaitaire des entreprises produira des recettes au troisième trimestre de cette année et alourdira sensiblement la pression fiscale sur la communauté.

B. Fonds d'affectation spéciale de la MINUK

120. Au 25 mai, les contributions reçues au titre du Fonds d'affectation spéciale de la MINUK s'élevaient au total à 32 973 929 dollars. Au 29 mai, le montant qu'il a été approuvé de régler au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour les projets à impact rapide s'élève à 2 478 614 dollars; 1 201 456 dollars ont été réglés et le solde restant actuellement à payer s'élève à 522 212 dollars. Au total, 22 projets approuvés (pour un montant de 555 099 dollars) ont été réaffectés à l'Autorité budgétaire centrale afin qu'elle les paye au titre du Budget consolidé du Kosovo. Quatre-vingt-dix-sept projets à impact rapide sont actuellement en cours d'exécution et 37 ont été achevés ou arrêtés (pour un montant de 744 381 dollars). Un montant de 14 457 713 dollars a été prélevé sur le Fonds d'affectation spéciale pour verser les traitements des agents de la fonction publique du Kosovo, et 10 mil-

lions de dollars ont été prélevés pour le programme de préparation à l'hiver.

XI. Observations

121. Collaborant étroitement avec la KFOR, la MINUK a fait de grands progrès pour ce qui est non seulement de maintenir le conflit antérieur dans les limites du Kosovo, mais aussi de partager la responsabilité de l'administration intérimaire avec la population locale. En adoptant des mesures novatrices, la MINUK a créé un environnement dans lequel la population a été associée et en est venue à attacher une grande importance au processus de création d'institutions provisoires d'autonomie politique. Néanmoins, si beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire.

122. Malheureusement, certains aspects de la société kosovare n'ont pas changé. Les Serbes du Kosovo et les autres communautés minoritaires continuent d'être victimes d'assassinats, d'agressions et de menaces. Des fonctionnaires de la MINUK ont également été assassinés par des extrémistes motivés par la haine ethnique. Ces actes ont été vigoureusement condamnés. Cela étant, la MINUK et la KFOR continuent de faire tout ce qu'elles peuvent pour sécuriser le cadre de vie de tous les habitants du Kosovo.

123. Les dirigeants locaux et le peuple kosovar ont fait des efforts méritoires pour créer une société où toute la population puisse vivre à l'abri de la peur. Mais la compréhension et la tolérance demeurent rares au Kosovo et la réconciliation est loin d'être une réalité. Il est essentiel que tous les intéressés, les dirigeants comme les simples citoyens, fassent un effort personnel et concerté pour qu'il soit mis fin à la violence, à l'intimidation et au harcèlement. La communauté internationale peut promouvoir la tolérance et la coexistence, mais il appartient en définitive à la population locale de favoriser la mise en place des éléments d'une société pacifique où toutes les communautés puissent mener une vie normale.

124. Le sort des personnes disparues et l'incarcération en Serbie de personnes venues du Kosovo restent des problèmes particulièrement préoccupants qu'il faut résoudre d'urgence. Je demande à tous les États Membres de contribuer à cette cause non seulement en fournissant des ressources financières et humaines pour les exhumations en cours au Kosovo, mais aussi sur les plans politique et diplomatique. Aucun effort ne devrait

être épargné pour retrouver la trace des personnes disparues appartenant à toutes les communautés ethniques au Kosovo. De même, je demande au Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et les États Membres afin de régler la question de l'incarcération en Serbie de personnes venues de Kosovo. La nomination d'un envoyé spécial chargé des personnes disparues, des détenus et des prisonniers est en cours d'examen.

125. Le développement et la mise en oeuvre de l'état de droit au Kosovo exigent que la MINUK, avec le concours appréciable de l'OSCE, s'attaque à tous les aspects du maintien de l'ordre – administration judiciaire, droit pénal et application des lois. Il ne saurait être question d'édifier et de réformer un système judiciaire au coup par coup : il faut disposer d'un plan d'ensemble. La MINUK a entrepris de reconstituer le système judiciaire dès son arrivée au Kosovo. Depuis lors, celui-ci a fait des progrès notables. Les tribunaux sont saisis des affaires pénales et la loi est appliquée; cependant, il convient de remédier à la partialité du système judiciaire kosovar. Le pouvoir judiciaire local ne s'est pas encore avéré capable de faire abstraction du conflit récent et, partant, le concours de juges, de procureurs et d'auxiliaires étrangers est nécessaire pour appuyer tant l'administration quotidienne de la justice que le Tribunal des crimes de guerre et ethniques au Kosovo. Il faut également appuyer la formation et le perfectionnement professionnels des juges locaux. Le système judiciaire doit pouvoir compter sur un système pénitentiaire efficace, ce qui suppose un apport de ressources et de personnel de l'étranger.

126. L'Organisation des Nations Unies a pour la première fois envoyé une mission de police chargée de maintenir efficacement l'ordre dans les rues du Kosovo. Les problèmes à régler sont énormes. Pour que la MINUK puisse maintenir l'ordre au Kosovo, elle doit disposer des ressources nécessaires à cette fin. La formation des membres du Service de police du Kosovo doit également être accélérée de façon que les représentants de la population locale assument une plus grande part de responsabilité en matière de maintien de l'ordre. J'en appelle à tous les États Membres pour qu'ils fournissent de toute urgence à la MINUK le nombre de policiers et d'unités de police spéciale nécessaire pour lui permettre d'exécuter son mandat.

127. La démilitarisation de l'ALK et la création du Corps de protection du Kosovo sont deux réalisations

importantes de la MINUK. Le Corps de protection du Kosovo est entièrement financé à l'aide de contributions volontaires, qui seront épuisées en août. Il est essentiel de maintenir cet appui si l'on veut que le Corps de protection du Kosovo puisse recevoir une formation efficace et continuer de contribuer à la reconstruction du Kosovo.

128. Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans l'instauration d'un cadre macroéconomique au Kosovo. L'aide importante fournie par les donateurs, et en particulier par l'Union européenne, a permis d'entretenir les services essentiels tels que l'électricité et l'approvisionnement en eau, en dépit d'une situation très difficile. Il s'agit dans l'immédiat de faciliter le recouvrement des impôts afin de stabiliser le budget du Kosovo. On y parviendra en prenant des mesures renforcées de recouvrement des impôts et en améliorant le recouvrement des coûts dans le secteur des services publics de distribution. Un deuxième objectif immédiat consiste à appliquer le programme d'investissements publics obéissant à des impératifs politiques (Reconstruction 2000), ce qui permettra de drainer des crédits internationaux vers les priorités de la reconstruction.

129. À l'heure actuelle, l'économie du Kosovo donne des signes très encourageants : 70 % des entreprises privées refonctionnent et leur production et leurs effectifs sont supérieurs à ceux de 1998; les plantations de blé d'hiver représentent 80 % des plantations moyennes d'avant la guerre; et le secteur du bâtiment est en plein essor. Cependant, le chômage plafonne à environ 50 % et il y a encore beaucoup à faire pour mettre en place le cadre institutionnel et juridique qui permettra de relever le troisième grand défi qui se pose au pays : encourager la création d'entreprises. Le pays a besoin d'urgence d'un ensemble de règles sur le fonctionnement des entreprises qui puisse fournir à ces dernières et aux investisseurs potentiels un environnement stable. Il faudrait aussi que les entreprises existantes bénéficient d'une aide pour tirer le meilleur parti de leurs ressources, sans préjuger de la question de savoir à qui elles appartiendront ultérieurement, et que soient adoptées des mesures provisoires axées sur la gestion, notamment sur les contrats, les baux et les concessions, ainsi que des mesures qui encouragent la création des facilités de crédit à accorder aux petites et moyennes entreprises. Il faudrait en outre privatiser, la privatisation étant le seul moyen de revitaliser de larges pans de l'économie, d'attirer des investissements et de créer des recettes fiscales sur le long terme.

130. Au cours des prochains mois, la MINUK s'efforcera d'élargir et de consolider ses acquis de manière à les rendre irréversibles. Outre qu'elle doit reconstruire une société sur les plans juridique et économique, la MINUK doit aussi s'efforcer de recréer les collectivités. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir est d'assurer le retour de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées, quelle que soit leur origine ethnique. Tous les anciens habitants du Kosovo ont le droit d'y revenir. Ce droit ne saurait être conditionnel, bien que l'actuel taux de retour soit fonction des principes de volontariat, viabilité et sécurité. La MINUK continuera à s'efforcer de créer ces conditions. Le maintien de l'appui de la communauté internationale à ces retours et la prise en charge des retours forcés sont indispensables : sans fonds, ressources, personnel et appui politique soutenu, il serait impossible d'instaurer un climat favorisant des retours durables.

131. L'un des facteurs indispensables de la stabilité à long terme au Kosovo est la participation croissante de la population à l'administration de la province, qui lui permettra de jouer un plus grand rôle dans son développement. La MINUK a déjà pris d'importantes mesures à cet égard en constituant le Service de la police du Kosovo et en créant le Conseil transitoire du Kosovo et des organes consultatifs, ainsi qu'en mettant en place les structures administratives conjointes intérimaires et le Conseil administratif intérimaire. La prochaine étape consistera à organiser des élections municipales dans tout le Kosovo. Déjà, la vie politique semble nettement plus pluraliste que l'on aurait pu s'y attendre. Les élections municipales donneront aux partis politiques naissants la possibilité de se créer un électorat et de mettre les vœux de l'électorat à exécution au niveau municipal. Il est indispensable que le peuple kosovar se fasse inscrire sur les listes électorales pour les élections municipales et que les partis mènent des campagnes honnêtes et ouvertes. Je demande instamment au peuple kosovar de se faire inscrire sur les listes électorales et de participer aux élections municipales.

132. Il faut que la démocratie s'enracine au Kosovo. Cependant, compte tenu de l'histoire troublée du pays, institutionnaliser le partage des responsabilités administratives et politiques entre les communautés ethniques concernées ne sera ni rapide ni aisé. Il importe cependant que la MINUK continue énergiquement à accroître la participation des habitants. Il faudrait à cet égard passer avec le peuple kosovar un contrat qui incorporerait tous les principes énoncés à Rambouillet et

les dispositions de la résolution 1244 (1999), garantirait la protection de tous les habitants actuels et déplacés du Kosovo et serait de nature à inspirer confiance en l'avenir, c'est-à-dire un contrat qui obligerait toutes les parties concernées à bâtir un Kosovo pacifique et stable.

133. Malheureusement, la situation en matière de sécurité s'est détériorée au cours des dernières semaines. La recrudescence des attaques brutales contre les Serbes du Kosovo dans plusieurs régions a mis à mal la confiance de ces derniers en l'avenir. Ces attaques semblent faire partie d'une campagne orchestrée. La communauté internationale ne continuera à apporter un appui actif au Kosovo que si tous ses partis politiques et collectivités coopèrent pleinement : elle n'est pas intervenue pour permettre à la vengeance et à la criminalité de se donner libre cours. Les dirigeants et habitants du Kosovo doivent s'acquitter de l'obligation qui leur incombe de faire de leur pays un endroit où tous puissent vivre en sécurité.

134. En conclusion, je tiens à faire l'éloge de mon Représentant spécial, Bernard Kouchner, et de tous les membres du personnel international et local de la MINUK, qui appuient les activités de l'ONU au Kosovo. Je tiens aussi à remercier vivement toutes les femmes et tous les hommes de la MINUK en poste dans les régions et les municipalités, qui travaillent souvent dans des conditions très difficiles et éprouvantes et se dévouent sans compter à la cause de l'Organisation. Enfin, je tiens à remercier le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et son personnel, qui ont su faire face aux besoins d'urgence du Kosovo tout au long de l'hiver et ont réussi à faciliter la transition vers la reconstruction et le développement au sein de la Mission.

Annexe I

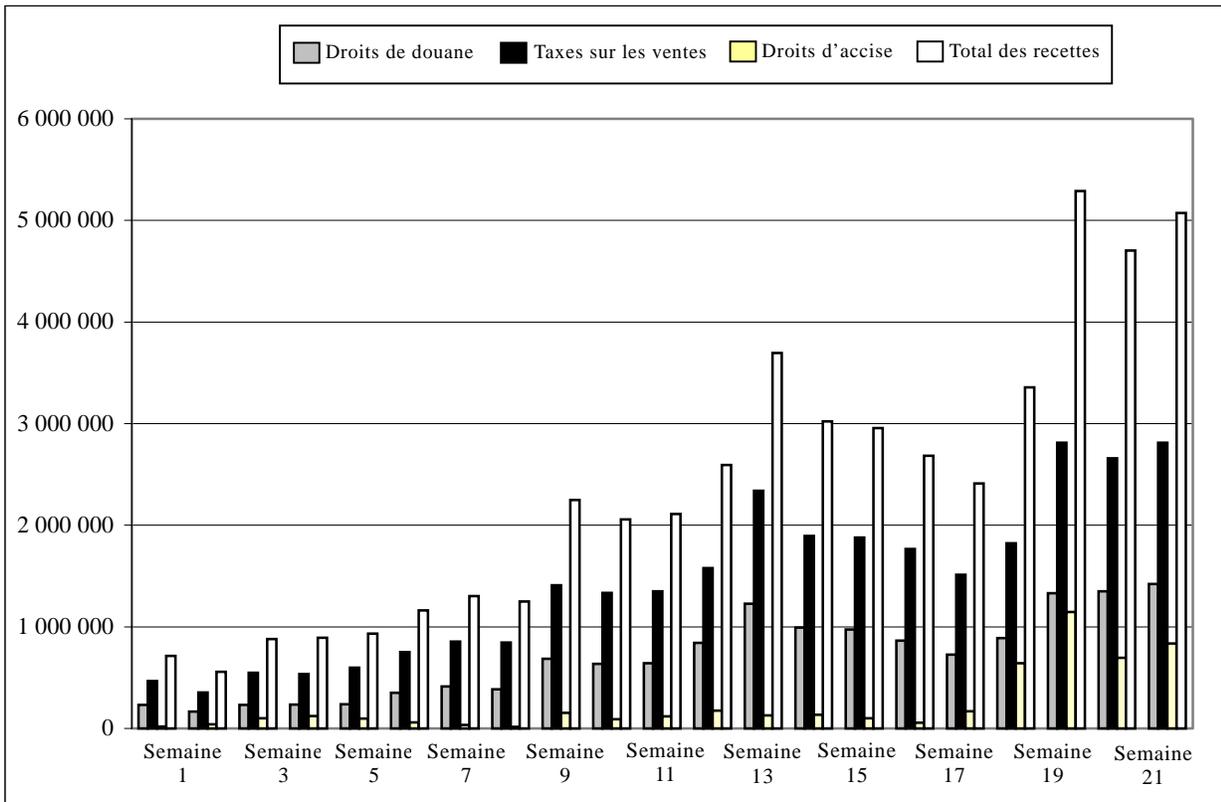
Budget consolidé du Kosovo

1. Recettes prévues et recettes effectives pour 2000

(En millions de deutsche mark)

<i>Récapitulatif des recettes au 27 mai 2000</i>				
	<i>Droits de douane</i>	<i>Taxes sur les ventes</i>	<i>Droits d'accise</i>	<i>Total</i>
Total, 20 au 27 mai 2000	1 422 449	2 813 257	836 553	5 072 259
Total à ce jour	14 836 107	30 122 075	4 935 393	49 893 575
Poste de douane à la frontière Hani I Elezit				
Total, 20 au 27 mai 2000	512 828	1 174 503	114 714	1 802 045
Total à ce jour	6 181 506	15 033 853	1 543 979	22 759 338
Poste de douane à la frontière Vermice				
Total, 20 au 27 mai 2000	51 280	89 757	34 219	175 256
Total à ce jour	537 032	908 954	153 322	1 599 308
Dépôt intérieur de dédouanement Pristina				
Total, 20 au 27 mai 2000	377 839	626 545	–	1 004 384
Total à ce jour	4 250 359	7 040 717	98 988	11 390 064
Bureau de recouvrement des impôts Peja				
Total, 20 au 27 mai 2000	295 846	617 403	687 620	1 600 869
Total à ce jour	2 776 671	5 321 825	3 014 337	11 112 833
Dépôt intérieur de dédouanement Prizren				
Total, 20 au 27 mai 2000	134 509	222 309	–	356 818
Total à ce jour	873 589	1 440 203	–	2 313 792
Aéroport de Pristina				
Total, 20 au 27 mai 2000	1 590	2 624	–	4 214
Total à ce jour	70 799	135 533	124 767	331 099
Dépôt intérieur de dédouanement Gakova				
Total, 20 au 27 mai 2000	48 557	80 116	–	128 673
Total à ce jour	146 151	240 991	–	387 142
Infractions sanctionnées^a				
Total à ce jour				548 120

^a Les infractions sanctionnées ne sont pas incluses dans le total des recettes.



2. Subventions des donateurs au titre de l'aide budgétaire (Exercice fiscal 1999/2000)

Tableau 1
Budget du Gouvernement général du Kosovo (subventions)
(au 30 avril 2000)

Financé par	Pays contributeur	Budget révisé de la Structure administrative intérimaire mixte uniquement			Solde (contributions annoncées moins contributions reçues)
		Contributions prévues	Contributions annoncées	Contributions reçues	
Assistance des donateurs à objet désigné		20 700 000	21 996 913	14 071 876	(7 925 037)
Corps de protection du Kosovo		20 700 000	20 700 000	12 774 963	(7 925 037)
	États-Unis ^a		9 685 000	9 685 000	
	Allemagne ^a		3 089 963	3 089 963	
	Sommes n'ayant pas encore fait l'objet d'annonces de contributions		7 925 037		
Chauffage urbain		–	1 296 913	1 296 913	–
	Canada ^a		1 296 913	1 296 913	
Appui budgétaire sans objet désigné		198 300 000	199 951 333	164 891 131	(35 060 202)
	Excédent de 1999		29 632 685	29 632 685	–
	Commission européenne		68 453 000	39 116 600	(29 336 400)
	États-Unis		20 200 000	20 200 000	–
	Commission européenne		19 600 000	19 600 000	–
	Royaume-Uni		15 950 000	15 950 000	–
	Japon		14 790 822	14 790 822	–
	Banque mondiale		10 120 200	10 120 200	–
	États-Unis		3 959 180	3 959 180	–
	Canada		4 140 722	4 140 722	–
	Suisse		3 703 600		(3 703 600)
	France		3 482 538	3 482 538	–
	Canada		2 719 202	2 719 202	–
	Italie		2 020 202		(2 020 202)
	Luxembourg		1 179 182	1 179 182	–
Total, contributions des donateurs au titre de l'appui budgétaire		219 000 000	221 948 246	178 963 007	(42 985 239)
Total des recettes		423 232 886	432 233 123	199 055 346	(233 177 777)
Contributions des donateurs au titre d'achats spéciaux non couverts par les dépenses prévues au budget			45 588 186	6 388 186	(39 200 000)
Coût de l'électricité importée	Commission européenne		39 200 000		(39 200 000)
Réparation du réseau d'adduction d'eau	Commission européenne ^a		234 699	234 699	–
Bulldozers	Pays-Bas ^a		5 379 404	5 379 404	–
Hôpital de Pristina	Italie		375 000	375 000	–
Non déterminé	Suède		60 000	60 000	–

<i>Financé par</i>	<i>Pays contributeur</i>	<i>Budget révisé de la Structure administrative intérimaire mixte uniquement</i>			<i>Solde (contributions annoncées moins contributions reçues)</i>
		<i>Contributions prévues</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>	
Rénovation des bâtiments	Commission européenne		45 600	45 600	–
Réparation d'installations de chauffage	Commission européenne		141 054	141 054	–
Réparation d'installations de chauffage	Allemagne		50 000	50 000	–
Non déterminé	Non déterminé		100 609	100 609	–
Prolongation achat de carburant	Commission européenne		1 820	1 820	–
Total, contributions des donateurs (appui budgétaire plus achats spéciaux)			267 536 431	185 351 192	(82 185 239)

Note : Le montant des frais de voyage est estimé à 10,5 millions de deutsche mark. Toutefois, nous constatons seulement les recettes nécessaires pour compenser les dépenses supplémentaires ajoutées au budget afin de maintenir l'équilibre du budget amendé de la Structure administrative intérimaire mixte. D'autres recettes seront peut-être constatées à la suite de l'examen d'ensemble du budget prévu d'ici à la fin de l'année.

^a Contributions des donateurs reçues en 1999 mais reportées en 2000.

Tableau 2
Fonds consolidé pour le Kosovo
Subventions des donateurs au titre de l'aide budgétaire
 (Exercice budgétaire 2000)

Donateurs	Contributions annoncées	Monnaie	Équivalent approximatif en deutsche mark	Date d'encaissement	Sommes reçues (deutsche mark)		Destination prévue
					Appui budgétaire	Appui spécifique	
Union européenne	72 120	Euro	141 054	3 janvier		141 054	Réparation d'installations de chauffage
Union européenne	35 000 000	Euro	68 453 000				Appui budgétaire
Union européenne	10 000 000	Euro	19 600 000	10 mars	19 600 000		Appui budgétaire
Union européenne	20 000 000	Euro	39 200 000				Coût de l'électricité importée
États-Unis d'Amérique ^a	10 000 000	Dollar É.-U.	20 200 000	7 mars	20 200 000		Appui budgétaire
États-Unis d'Amérique	2 000 000	Dollar É.-U.	3 959 180	22 février	3 959 180		Appui budgétaire
Royaume-Uni	5 000 000	Livre sterling	15 950 000	7 mars	15 950 000		Appui budgétaire
Royaume-Uni	2 000 000	Dollar É.-U.	3 927 427	19 janvier		3 927 427	Enregistrement des faits d'état civil
Suisse	1 970 000	Dollar É.-U.	3 703 600				
Japon	7 300 000	Dollar É.-U.	13 724 000	10 mars	13 724 000		Appui budgétaire
Canada	2 000 000	Dollar canadien	2 719 202	9 février	2 719 202		Appui budgétaire
Canada	3 000 000	Dollar canadien	5 938 770				Appui budgétaire
Banque mondiale	5 000 000	Dollar É.-U.	9 400 000				Appui budgétaire
France	12 000 000	Franc français	3 482 538	22 février	3 482 538		Appui budgétaire
Italie	375 000	Deutsche mark	375 000	13 janvier		375 000	Hôpital de Pristina
Italie	2 000 000 000	Lire italienne	2 020 202				Appui budgétaire
Suède	60 000	Deutsche mark	60 000	14 janvier		60 000	
Union européenne	45 600	Deutsche mark	45 600	7 janvier		45 600	Rénovation de bâtiments
Allemagne	25 000	Deutsche mark	25 000	9 février		25 000	Réparation d'installations de chauffage
Allemagne	25 000	Deutsche mark	25 000	9 février		25 000	Réparation d'installations de chauffage
Total			212 949 574		79 634 920	4 599 081	

^a La contribution des États-Unis a été ajustée compte tenu du fait qu'une contribution de 5 millions de dollars versée à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été comptée deux fois par inadvertance.

Annexe II

**Composition et effectifs de la composante militaire
de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo (au 29 mai 2000)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'officiers de liaison</i>
Argentine	1
Autriche	2
Bangladesh	1
Belgique	1
Bolivie	1
Bulgarie	1
Canada	1
Chili	1
Danemark	1
Espagne	2 ^a
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	2
Finlande	2
Hongrie	1
Irlande	3 ^b
Italie	1
Jordanie	1
Kenya	1
Malaisie	1
Malawi	1
Népal	1
Norvège	1
Nouvelle-Zélande	1
Pakistan	1
Pologne	1
République tchèque	1
Roumanie	1
Suisse	1
Ukraine	1
Zambie	1
Total	37

^a Y compris l'officier de liaison en chef.

^b Dont deux sous-officiers.

Annexe III

**Composition et effectifs de la composante police
de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo (au 29 mai 2000)**

<i>Pays</i>	<i>Police civile</i>	<i>Unité de la police spéciale</i>
Allemagne	291	
Argentine.	27	
Autriche	49	
Bangladesh	28	
Belgique	5	
Bénin	5	
Bulgarie.	60	
Canada	86	
Danemark	30	
Espagne.	39	
Égypte.	69	
Estonie	5	
États-Unis d'Amérique	540	
Fédération de Russie.	120	
Fidji	31	
Finlande	20	
France	77	
Ghana	135	
Hongrie	10	
Inde.	298	241
Islande.	2	
Italie	56	
Jordanie.	230	240
Kenya	38	
Kirghizistan	2	
Lituanie.	9	
Malaisie.	48	
Népal	54	
Niger.	5	
Nigéria	50	
Norvège.	14	
Pakistan.	87	113
Pays-Bas	1	
Philippines.	22	
Pologne	9	
Portugal.	23	
République dominicaine	16	
République tchèque	6	
Roumanie	45	

<i>Pays</i>	<i>Police civile</i>	<i>Unité de la police spéciale</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	63	
Sénégal	16	
Suède	44	
Tunisie	10	
Turquie	123	
Ukraine	30	
Zambie	55	
Zimbabwe	52	
Total	3 035	594
Total général	3 629	
